



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

La dette en crise

**Du 13 au 20 octobre,
élections professionnelles**

DDTEFP
Direction Départementale du Travail de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

**Fonction publique,
dans quel État ?**

Et dire que le beau canapé en cuir de maman a fini à la benne... Tout ça à cause d'une canalisation qui a lâché, juste le week-end où je n'étais pas là. Et comme je n'ai pas un salaire mirobolant, je me voyais déjà racheter un pauvre clic-clac. Heureusement, je suis à la MAIF. Grâce à mon contrat habitation, j'ai pu racheter un aussi beau canapé. Et en plus, ma mère a insisté pour m'offrir les coussins assortis.

Floriane - Documentaliste à Ivry.



ASSURANCE HABITATION « RAQVAM »
Réalisez un devis personnalisé en quelques clics sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT

Remboursement en valeur à neuf pour le remplacement des meubles en bon état avant le sinistre déduction faite de la franchise.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo
couverture :
MUCCHIELLI/NAJA

MAIF p. 2
GMF p. 5
SALON
EDUCATEC/TICE p. 9
MAE p. 14
SCRELEC p. 31
PRÉVENTION
ROUTIÈRE p. 32

Joint à ce numéro,
2 encarts volants :
ADL Partner
et First Voyages

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 5,25 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Crise et plan de relance 6

La Sécu sous coupe réglée 10

publiques

Santé et sécurité 11

Alerte sur les finances
locales 12

éducatives

Colloque FSU 13

élections professionnelles 16

c'est demain

L'eau, un bien commun 24

rencontre

Naoki Odanaka,
professeur à Sendai 30

DOSSIER

La Fonction publique, dans quel État ?

Trop chère et trop inefficace la Fonction publique d'État ? Ce n'est pas l'opinion des Français. Un dossier pour faire le point.



© RIVAUD/NAJA

Un patrimoine convoité

Devant son incapacité à entretenir, rénover et valoriser le patrimoine monumental national, l'État transfère et se décharge, d'abord sur les collectivités, puis sur le privé. Jusqu'à étudier la possibilité de le céder.



© MUCCHIELLI/NAJA

édito Votez !



Bernadette Groison

Les élections professionnelles d'octobre sont importantes. Le vote de tous les personnels va déterminer la représentativité de chacune des organisations syndicales.

La FSU est la première fédération de la Fonction publique d'État. Elle est aussi la première fédération de l'Éducation nationale. Avec les syndicats de la FSU, elle représente les personnels à tous les niveaux pour défendre leurs métiers, leur carrière et pour porter leurs revendications. La FSU s'investit sur tous les terrains communs à tous les salariés : emploi, pouvoir d'achat, retraites, protection sociale...comme le 11 octobre prochain.

Elle est aussi de tous les combats contre les injustices, les inégalités et les discriminations.

Débattre, agir, proposer...c'est la force de la FSU comme elle l'a encore prouvé le 27 septembre avec la grande journée de grève et de manifestations pour le service public d'Éducation.

C'est bien ce syndicalisme qu'il est nécessaire de développer dans le contexte de dégradations actuel. Alors votons, votez et faisons voter pour la FSU !

17 octobre 1961-
17 octobre 2011

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu imposé par Maurice Papon, préfet de police de Paris, pour le droit à l'égalité, à l'indépendance. Ce jour-là, et les jours suivants, des milliers furent arrêtés, emprisonnés, torturés ou, pour certains, refoulés en Algérie. Des centaines perdirent la vie, victimes de la violence et de la brutalité des forces de police. Cinquante ans après, il est temps :

- que les plus hautes autorités de la République reconnaissent ces massacres commis par la police parisienne, comme un crime d'État ;
- que la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie soit supprimée ;
- que la liberté d'accès aux archives soit effective pour tous, historiens et citoyens ;
- que la recherche historique sur ces questions soit encouragée, dans un cadre franco-algérien, international et indépendant.

Manifestation le lundi 17 octobre, depuis le cinéma Rex, boulevard Bonne-Nouvelle à 18 heures, jusqu'au pont Saint-Michel

> PROCHE-ORIENT

La paix maintenant?

La demande, par la voix du président Mahmoud Abbas, devant l'Assemblée générale de l'ONU, d'une reconnaissance de l'État de Palestine dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, marque-t-elle enfin un pas décisif vers la paix dans cette région du monde ?

« *Le véritable changement, si cette résolution est adoptée, interviendra au niveau politique, diplomatique, de notre représentation à l'ONU*

et de notre appartenance à différentes agences de l'ONU », a expliqué le négociateur palestinien Mohammad Chtayyeh. Mais le veto américain laisse peu d'espoirs à cette initiative qui s'inscrit dans un long processus, marqué de multiples tentatives de négociations, infructueuses à ce jour, pour installer la paix entre les Palestiniens et Israël. Le contexte des derniers mois dans les pays arabes participe sans doute à l'aspiration légitime à une citoyenneté reconnue internationalement, et aux droits qui y sont attachés.

L'UE face à ses responsabilités

La FSU s'est prononcée pour que le gouvernement français reconnaisse l'État de Palestine, sans restriction sur ses prérogatives et sur ses droits, dans la logique des fréquentes déclarations « en faveur



© TRÉVÉRSINAIA

du droit des peuples ». C'est pourquoi le statut intermédiaire d'« État observateur » proposé par la France ne semble pas suffisant. Si l'Union européenne reste divisée sur cette question et n'a pas officiellement pris position, le Parlement européen a demandé aux 27 gouvernements européens « *d'être unis dans leur attitude face à la demande légitime du peuple palestinien* ». Une posture salubre, alors que le droit international reste bafoué par l'État d'Israël depuis trop longtemps sans réaction de la communauté internationale. Un refus d'accorder à la Palestine le statut d'État serait un déni de justice, mais aussi la négation d'une démarche strictement diplomatique dans un conflit qui s'enlise. La FSU s'associe aux initiatives du Collectif pour une paix juste et durable qui accompagnent cette demande.

MARIANNE BABY

MÉTIER

Milieu ouvert

Prenez les villes de Saint-Gaudens, Tarbes et Foix, et vous obtenez un vaste espace, au pied des Pyrénées, couvrant pas moins de trois départements. C'est sur ce territoire que doit être coordonnée l'activité des unités d'éducation en milieu ouvert (UE) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). C'est le travail de Marie-Thé Cornée, directrice de service attachée à un STEMO (Service territorial d'éducation en milieu ouvert).

« Je dois animer une équipe de responsables d'UE, m'assurer de la mise en œuvre effective des mesures, exercer une régulation... ». Un travail de plus en plus administratif, regrette-elle, car « nous sommes partagés entre les exigences d'une prise en charge de qualité, la responsabilité vis-à-vis de l'utilisateur et les contraintes de gestion, toujours plus importantes ».

Il faut dire que le secteur n'a pas été épargné par les



Marie-Thé Cornée

Directrice de service à la PJJ

réformes successives : création des établissements pour mineurs, mise en œuvre des mesures concernant la justice des mineurs, (mesures judiciaires d'investigation éducative, mesures d'activité de jour...), tout ceci dans un contexte de réorganisation territoriale et de moyens de plus en plus contraints. « Et c'est sans compter la réforme de la carte judiciaire, qui a vu par exemple, pour notre région, la disparition du tribunal de Saint-Gaudens ». De fait, Marie-Thé doit travailler avec de nombreux partenaires : les Conseils Généraux, pour les mesures de signalement et les jeunes relevant de l'ordonnance de 1945, l'Éducation Nationale, les collectivités locales et les services de santé pour les dispositifs de réussite éducative, et participer aux réunions pour la mise en œuvre du contrat local de sécurité. Des journées bien remplies pour cette ancienne éducatrice (elle a exercé pendant 22 ans), qui fait maintenant partie des 420 directeurs de service que compte la PJJ.

Emmanuel Guichardaz



GMF

Votre vocation
est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.

OFFRE SPÉCIALE
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

- 10 %*

sur votre assurance
AUTO



POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €
OFFERTS**

sur vos assurances
AUTO et SANTÉ

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale



Assurément Humain

* Offre réservée aux agents des services publics, personnels de l'enseignement, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2011.
** Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé.
Offre non cumulable avec le tarif avantage 30 et valable jusqu'au 31/12/2011. Conditions et détails des prestations dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances
R.C.S. Paris 775 801 140 - Siège social : 76, rue de Procy 75007 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvagerie, GMF Vie, Assistance Juridique et Fidélité Assistance. Adresse postale :
45030 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Prusac
28032 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S. auprès de GMF Assurances et La Sauvagerie.

Crise et plans de relance

Le krach de l'automne 2008 aux États-Unis a révélé un état de crise profonde, affectant la plupart des pays occidentaux. Les « plans de relance », qui ont vu les États venir au secours des banques et des grandes entreprises, tandis que s'enchaînaient les plans de rigueur pour les populations, n'ont pas enrayeré le phénomène, qui se double d'une spéculation financière sur la dette de certains pays. Et la France n'est pas épargnée.

Le 15 septembre 2008, la banque américaine Lehman Brothers faisait officiellement faillite, révélant l'utilisa-



Les banques anglo-saxonnes à l'origine de la crise.

tion massive de produits « toxiques » par les établissements financiers pour

masquer leur situation financière réelle et faire endosser les pertes par leurs clients... Les États avaient alors décidé de sauver les banques, en se portant garants, en les recapitalisant, voire en les nationalisant. Parallèlement, les premiers plans d'austérité se mettaient en place pour les populations, au nom de « la maîtrise des déficits » publics.

Or, ces recapitalisations de banques et de certaines entreprises, notamment aux États-Unis, n'ont fait que masquer une origine bien plus profonde, d'abord liée aux inégalités de répartition des richesses produites, sur laquelle vient se greffer une spéculation financière à l'échelle mondiale, enfonçant des pays entiers dans une crise de plus en plus profonde.

Une crise économique, financière et environnementale

Alimentée par les délocalisations et la volonté de réduire les coûts salariaux, la part de la production dans les pays émergents a fortement augmenté ces dernières années. Cependant, les revenus des populations n'ont pas

suivi : le « marché intérieur », se développe à un rythme nettement plus faible que la production, qui reste massivement tournée vers l'exportation. À l'inverse, les pays du Nord ont masqué la stagnation des revenus des salaires et des revenus par de l'endettement. Si la situation de la Grèce reste particulière (le pays a effectivement maquillé ses comptes publics), elle n'en est pas moins révélatrice d'un problème qui affecte la plupart des pays occidentaux : répartition des richesses inégalitaire, fiscalisation injuste qui épargne les plus hauts revenus, réduction de la croissance, production industrielle en chute... Et face à la dette, mesures d'austérités qui ne font qu'enfoncer un peu plus le pays dans la crise.

Mais l'explosion de la dette dans certains pays a aiguisé l'appétit des marchés financiers qui ont spéculé et fait grimper les taux d'intérêts, accentuant la spirale de la récession.

Parallèlement, la montée des prix du pétrole et des produits alimentaires en 2008 a annulé les gains éventuels de pouvoir d'achat.

Plans de rigueurs

Face à cette situation, la seule solution avancée par les gouvernements reste la mise en œuvre de plans de rigueur à répétition. C'est un véritable cercle vicieux qui se met alors en route : loin de rassurer qui que ce soit, ces plans inquiètent encore davantage les investisseurs sur la capacité future des États européens à rembourser leurs dettes. Par ailleurs, la baisse des revenus qu'ils engendrent font chuter la demande intérieure, accentuant la crise par l'augmentation du chômage et les fermetures d'entreprises, mettant à mal les services publics et la protection sociale, alors même qu'ils devraient jouer – et ont pu le faire

Projet d'Appel pour un audit citoyen de la dette publique

Avons-nous trop dépensé pour l'école et la santé, ou bien les cadeaux fiscaux et sociaux depuis 20 ans ont-ils asséché les budgets ? Cette dette a-t-elle été toute entière contractée dans l'intérêt général, ou bien peut-elle être considérée en partie comme illégitime ? Qui détient ses titres et profite de l'austérité ? Pourquoi les États sont-ils obligés de s'endetter auprès des marchés financiers et des banques, et non emprunter directement et pour moins cher à la Banque centrale européenne, ce que peuvent faire les banques ?

À l'initiative d'ATTAC, un collectif d'associations, de syndicats (dont la FSU), lance un « appel pour un audit citoyen de la dette publique ».

Loin des discours culpabilisateurs sur le thème « nous vivons au-dessus de nos moyens » ou « il faut rassurer les marchés financiers », cette campagne vise à engager un débat démocratique avec les citoyens sur ces questions essentielles.



La chute de la production industrielle en Europe est un des facteurs qui explique la crise.

© TRÉVIERS/NAJA

dans une certaine mesure – le rôle « d’amortisseur social ».

Ces mesures ne passent pas dans la population. Après les manifestations monstres dans les pays les plus touchés ou en passe de l’être (Grèce, Irlande, Espagne), ce sont des États pourtant peu habitués aux manifestations de rue qui ont vu des mobilisations, parfois spectaculaires : Grande-Bretagne, Israël, et même dernièrement, les États-Unis ! En France, la mobilisation interprofessionnelle du 11 octobre, la mobilisation à l’occasion du G20 et en Europe les euro-manifestations participent de la construction d’un vaste mouvement de protestation.

Des pistes alternatives existent aux niveaux économique et social, et le débat doit être mené, à tous les niveaux en France et en Europe. Il s’agit notamment d’agir sur plusieurs leviers : exercer un contrôle public sur les banques pour éviter la spéculation, mener une politique d’emploi qui couvre tous les besoins sociaux et une industrialisation qui s’inscrit dans une transition écologique de l’économie, améliorer le pouvoir d’achat et revaloriser les salaires et les retraites, réformer la fiscalité et rechercher de nouvelles recettes, investir pour l’avenir dans les Services publics et la Fonction publique.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Questions à Guillaume Duval et Thomas Coutrot Que faut-il faire ?

Guillaume Duval

Cette crise est grave. Peut-on s’en réjouir ? Je ne le crois pas, car si tout s’écroule, il n’est pas certain que ce soit les forces progressistes qui émergent. Au-delà de la situation financière, c’est d’abord une crise de la mondialisation. Dans 10 ans, dans les manuels d’histoire, on se demandera comment on a pu rester si longtemps sans redresser la barre.

L’austérité aujourd’hui, ce n’est pas une solution, c’est un problème : cela a fait chuter les marchés, ce n’est pas ce qu’attendent les investisseurs et ces plans atteignent la consommation. Un des enjeux essentiels pour sortir de cette situation, c’est de communautariser les fonds d’intervention européens. Ce fond de stabilisation doit être financé

par la BCE. Face à la crise écologique, il faut s’endetter, mais s’endetter pour faire ensemble des grands projets de production écologique, du renouvelable.

Thomas Coutrot

À mon sens, l’action des gouvernements n’est pas une erreur, c’est un projet pour accélérer la convergence des systèmes sociaux européens vers le bas, vers les pays émergents, en attendant que ces derniers nous rejoignent. Les cures d’austérités hallucinantes qu’on est en train d’imposer à la Grèce, à l’Italie, et qu’on va bientôt nous imposer, ne sont pas des erreurs, mais une stratégie. Face à une guerre de classe imposée par les élites européennes, nous sommes en difficulté pour imposer des alternatives. L’idée de taxe



Guillaume Duval, rédacteur en chef d’Alter-éco et Thomas Coutrot, vice-président d’Attac, lors du débat organisé par la FSU.

sur les transactions financières est reprise : nous devrions être contents ! Mais c’est surtout une « couverture idéologique », le projet réel qui se met en place est celui de destruction des droits sociaux.

La question clé aujourd’hui, est de restaurer une souveraineté monétaire, sans revenir pour autant à des souverainetés nationales concurrentielles, et donc la recréer au niveau européen. Nous sommes d’accord avec la constitution d’un fond de stabilité financière, mais il doit être alimenté par la fiscalité. Il faut couper le cordon entre les marchés financiers et les États.

Ateliers pour l'école

À l'initiative d'ATD-Quart-monde et d'un comité composé de syndicats d'enseignants (dont le SNES et le SNUipp), de fédérations de parents et de courants pédagogiques, 400 acteurs de l'École se rassembleront à Lyon les 11, 12 et 13 novembre pour débattre de propositions et d'engagements visant à changer l'École de manière significative et durable afin de la faire évoluer vers l'École de tous. Le but de ces « Ateliers pour l'école » est de constituer une plate-forme citoyenne qui puisse mener ce combat dès l'année 2012. Le vendredi après-midi sera consacré à des témoignages, le samedi à un travail en ateliers sur 7 thèmes différents et le dimanche matin à la constitution de la plate-forme.



> FACE À LA CRISE

Réactions sociales

Les conséquences de la crise économique et financière sont lourdes, voire insupportables comme en Grèce. Des mobilisations se développent, contestant les plans de rigueur imposés par les gouvernements, la BCE et le FMI.



En France aussi, les salariés, les chômeurs sont confrontés à une dégradation de leurs conditions de vie, à une politique injuste et dangereuse pour l'avenir, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de protection sociale.... Le gouvernement et le patronat s'entendent pour user de la fragilisation de l'Europe et de l'euro, des pressions spéculatives sur les États pour accentuer les politiques de rigueur budgétaire, faire pression sur les salaires. L'argument de la dette publique passe sous silence le fait que la crise a une origine d'abord spéculative, ce qui pose clairement la question du rôle de l'État dans le contrôle des banques et de la finance.

Le projet de loi de finances pour 2012 confirme la volonté gouvernementale de poursuivre prioritairement la réduction des dépenses de l'État : 30 400 nouvelles suppressions de postes dans la fonction publique d'État sont encore programmées. Pourtant, particulièrement en ces temps

d'aggravation des inégalités sociales, les services publics et la Fonction publique sont bien des investissements indispensables pour l'avenir. L'Éducation, la Formation et la Recherche, notamment, font partie des leviers utiles pour sortir de la crise et permettre le développement de notre société. La FSU s'est adressée en ce sens à tous les parlementaires.

Les salariés, les citoyens ont leur mot à dire sur les enjeux et les questions posées par cette crise. C'est le sens la campagne initiée par ATTAC pour un audit citoyen de la dette.

Le 27 septembre dans l'Éducation a marqué un premier rendez-vous social fort en cette rentrée scolaire. N'en déplaise au Président, « ceux qui protestent » sont aussi « ceux qui travaillent » ! Des mobilisations se poursuivent dans certains secteurs, dans des entreprises. L'inquiétude mais aussi la colère et la volonté de voir changer les choses sont fortes. D'autres rendez-vous sont déjà programmés : les retraités ont manifesté le 5 octobre, les chômeurs, le 8 octobre. Le 11 octobre, des rassemblements interprofessionnels sont organisés partout en France.

La coalition unitaire « mobilisons face au G20 » appelle à se mobiliser à l'occasion de la tenue du G20 à Cannes pour porter le refus des politiques d'austérité et la volonté de désarmer les marchés financiers. La FSU appelle à participer à la manifestation du 1^{er} novembre à Nice ainsi qu'au forum des peuples les 2 et 3 novembre sur le thème : « les peuples d'abord, pas la finance ».

CLARA CHALIGNY

Péréquation inter-communale

Un fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales devrait être mis en place dès 2012 et doté d'un milliard d'euros en 2015. Les députés J.-P. Balligand et M. Laffineur chargés d'une mission sur le sujet préconisent un prélèvement en fonction du seul critère du potentiel financier et non de leur taille démographique, ce qui, d'après eux, permettrait de cibler les intercommunalités les plus riches, entre 256 et 288 EPCI*. Une proposition combattue par les grandes villes qui argumentent sur la solidarité vis-à-vis des quartiers en difficulté. Le gouvernement s'orienterait donc plutôt vers une redistribution selon deux modes de calcul : selon la taille avec six tranches et selon la richesse.

*Établissement public de coopération intercommunale.

Educattec Educative

Le salon professionnel de l'Education

LES 23, 24 ET 25
NOVEMBRE 2011

Paris - Porte de Versailles



POUR OBTENIR VOTRE
BADGE D'ACCÈS GRATUIT :

www.educatec-educative.com

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'EDUCATION DE DEMAIN !

Une vision globale des solutions et innovations
Pour un regard novateur sur l'éducation et la formation

Services
du secteur
éducatif

Ressources
pédagogiques

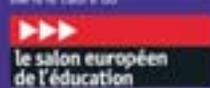
Sciences &
Technologies

Technologies
de l'information
et de la
communication
& Audiovisuel

Avec le soutien de



Dans le cadre du



Major Sponsors



Soleil Sponsor



Partenaire Officiel



Un événement



Suivez-nous sur



<http://blog.educatec-educative.com/>

Un manifeste de médecins et chercheurs

Cinq personnalités, médecins ou chercheurs¹, ont lancé un manifeste pour une santé égalitaire et solidaire. Ils mettent en cause notamment la loi HPST qui supprime la notion de service public hospitalier, la généralisation de la T2A², la dérive des dépassements d'honoraires, la remise en cause de l'AME³, les choix de d'augmentation du reste à charge des patients... qui déconstruisent les services publics de santé. Le manifeste appelle à améliorer les remboursements des soins courants, à reconstruire un système conventionnel, à refonder le service public hospitalier, à instituer un service public de sécurité sanitaire et de prévention collective.

Ils se prononcent pour un financement de l'augmentation des dépenses de santé médicalement justifiées (ce qui suppose de réviser le panier de soins) par l'accroissement des recettes de l'assurance-maladie solidaire.

1. Olivier Lyon-Caen, André Grimaldi, Didier Tabuteau, François Bourdillon, Frédéric Pierru.

2. Tarification à l'activité.

3. Aide médicale d'État.



> LOI DE FINANCEMENT

La sécu sous coupe réglée

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale reprend des mesures annoncées dans le plan Fillon fin Août et poursuit une politique de réduction de la dépense socialisée.



© TRÉVÉRSINAIA

Côté recettes, le gouvernement a ciblé pour l'essentiel les mutuelles. Celles-ci voient la taxe sur les contrats responsables doubler (de 3,5 à 7 %), dans un contexte d'alourdissement des taxes depuis plusieurs années, avec des incidences sur les cotisations mutualistes et les prestations. Xavier Bertrand met directement en cause les mutuelles, à but non lucratif, dénoncées comme « assises sur un pactole et qu'il faudrait assujettir à l'ISF !* ». C'est bien aussi d'une offensive idéologique qu'il s'agit et que le mouvement syndical ne peut accepter. Un communiqué commun a d'ailleurs été signé entre la mutualité et les organisations syndicales dont la FSU contre cette mesure qui entraînera une nouvelle détérioration de l'accès aux soins. Une pétition que la FSU appelle à signer a été initiée par la Mutualité (www.mutualite.fr/petition).

Rien n'est fait pour permettre un accroissement des recettes par une réforme du financement de la Sécurité sociale. Il s'agit par contre, en fixant un objectif de dépenses en dessous des besoins, de

limiter très fortement l'engagement de la sécurité sociale dans le remboursement et l'amélioration des prestations. Or, l'organisation du système lui-même génère gaspillages et inefficacité ; la politique du médicament en est un exemple.

La loi HPST non seulement n'a pas permis de lutter contre les déserts sanitaires, mais a aggravé la situation avec la fermeture d'hôpitaux et maternités de proximité.

En raison des franchises et forfaits, et des dépassements tarifaires de plus en plus fréquents et très élevés, les renoncements aux soins se multiplient, l'état de santé des malades se détériore et rend nécessaire une hospitalisation qui aurait pu être évitée. Les discussions actuelles autour de la mise en place d'un secteur optionnel, auquel la FSU n'est pas du tout favorable, illustrent le refus gouvernemental de donner un véritable coup d'arrêt aux dépassements tarifaires.

Ce PLFSS n'a aucune ambition de santé publique ; il est temps de porter dans le débat public des alternatives fortes en matière de santé et de sécurité sociale. Il est urgent de débattre en ce sens d'une réforme de son financement.

ELIZABETH LABAYE

*Les mutuelles sont contraintes par la loi de détenir une marge de « solvabilité », égale au minimum à 17 % du montant des cotisations annuelles. Mais la plupart estiment nécessaire et prudent de préserver des marges plus élevées afin de gérer en sécurité et sur la durée les risques à couvrir de leurs adhérents.

Précarité dans la Fonction publique

Le projet de loi déposé au Sénat abroge le contrat d'activité et apporte pour l'heure une réponse incomplète aux non titulaires avec un dispositif de titularisation ouvert pendant 4 années. En contradiction avec l'objectif affiché de lutte contre la précarité, il écarte cependant une partie importante des personnels précaires, en particulier les vrais faux « temporaires » et ceux qui sont recrutés sur de faibles quotités de travail. La FSU poursuit le combat pour des améliorations du projet de loi ; elle s'adresse aux parlementaires qui doivent prendre leurs responsabilités en corrigeant le projet. Au-delà, en renforçant le poids des syndicats de la FSU lors des élections, les non-titulaires s'inviteront dans le débat politique et l'interpellation des candidats aux élections présidentielles et législatives afin de voir aboutir le véritable plan de titularisation, massif et rapide, que la FSU revendique. Ce sera aussi une pression sur les employeurs publics pour l'amélioration des conditions d'emploi et de rémunération des non titulaires, pour des titularisations et les recrutements de titulaires en nombre suffisant.

➤ CHSCT

Santé et sécurité au travail

Le décret¹ permettant la mise en place des CHSCT est paru fin juin, suivi d'une circulaire d'application² en août.

L'objectif de l'accord signé en 2009 était de créer une nouvelle – et indispensable – culture de la santé au travail dans la Fonction publique. La publication du décret en est une étape décisive.

Les premiers CHSCT se mettront en place dans la Fonction Publique d'État après les élections professionnelles. Leurs représentants seront désignés en fonction des résultats obtenus aux CT (ou par addition des suffrages des différents CT lorsque le périmètre est plus large, ou par consultation lorsque le CHSCT a un périmètre restreint). Pour la FPT, dont les élections n'auront lieu qu'en 2013, la mise en œuvre sera partielle. La FPH était déjà pourvue de CHSCT.

La cartographie des CHSCT sera décidée dans chaque ministère en fonction de leur spécificité, après consultation des OS. Un CHSCT ministériel et des CHSCT de proximité sont obligatoires (CHSCT-A pour l'EN). Des CHSCT dits facultatifs peuvent également être créés (départementaux ou autre niveau selon le service ou du ministère). Les CHSCT qui se réuniront au moins 3 fois dans l'année, ont désormais compétence sur les conditions de travail (organisation du travail, environnement physique, aménagement des postes, durée et horaires de travail...). Le CHSCT devra donc être consulté pour tout projet modifiant les conditions de santé, de sécurité et de conditions de travail (un champ très large donc), en terme de risques physiques comme de

risques psychosociaux. Les représentants des personnels devront faire le lien entre le terrain et le CHSCT, ils auront la possibilité d'enquêter (obligatoirement en cas d'accident du travail) et le droit de recourir à l'expertise en cas de risque grave révélé par un accident ou en cas de projet modifiant les conditions de santé et de sécurité. Sur le lieu de travail, les personnels doivent se doter d'une connaissance de l'hygiène et la sécurité et travailler collectivement à l'identification des « risques professionnels ». L'élaboration du DUER (document unique d'évaluation des risques) qui est obligatoire, est en ce sens un outil essentiel.

ELIZABETH LABAYE

1. Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011.
2. Circulaire du 8 août 2011, MFPT 1122325.C www.circulaires.gouv.fr



© RIVALDINAIA

Le service de médecine de prévention

Un service de médecine de prévention, (article 11 du décret) est créé dans le but « de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ».

Le service de médecine de prévention peut faire appel si besoin, aux côtés du médecin de prévention, à des infirmiers et, le cas échéant, des secrétaires médicaux, des personnes ou des organismes possédant des compétences dans ces domaines. « L'équipe pluridisciplinaire ainsi constituée est placée sous la responsabilité du chef de service et est coordonnée par le médecin de prévention ».

La difficulté pour mettre en œuvre ce service est d'abord celle du manque de médecins de prévention, puis d'un recrutement hypothétique d'autres personnels pour constituer une équipe dans le cadre de la RGPP. Pour autant, le décret est un point d'appui important pour obtenir une mise en œuvre rapidement.

Le secrétaire du CHSCT

« Art. 66. – Le secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est désigné par les représentants du personnel en leur sein. Lors de la désignation du secrétaire, est également fixée la durée de son mandat. Le règlement intérieur détermine les modalités de la désignation.

« Après chaque réunion, il est établi un procès-verbal comprenant le compte rendu des débats et le détail des votes. Ce document est signé par le président et par le secrétaire, puis transmis dans le délai d'un mois aux membres du comité. Ce procès-verbal est soumis à l'approbation du comité lors de la séance suivante ».

C'est une innovation importante. Il ne s'agit plus ici de désigner un secrétaire adjoint de séance mais bien un secrétaire qui sera l'interlocuteur privilégié du président du CHSCT et des autres partenaires (médecins, inspecteurs santé et sécurité, assistant et conseiller de prévention...) pendant toute la durée de son mandat. Il recevra et diffusera les informations, permettant une « veille » syndicale de la santé et de la sécurité entre les réunions du CHSCT et donc contribuera à son bon fonctionnement. Le problème qui va se poser est celui des moyens (heures de délégation, décharge de service) qui lui seront accordés.

Pôles métropolitains, en marche...

Une vingtaine de pôles métropolitains (regroupements d'EPCI de plus de 300 000 habitants) sont déjà lancés et se sont même constitués en réseau. Ils sont pour certains issus d'anciens réseaux de villes mais aussi pour d'autres constitués de territoires pas forcément contigus. Ils pourraient être associés aux schémas régionaux d'organisation des compétences. Un gros bémol cependant : certains territoires (moins riches, ou jugés moins intéressants) risquent fort d'être laissés à l'écart. Le premier pôle métropolitain français, baptisé « Sillon lorrain », ainsi officiellement créé le 19 septembre, rassemble le Grand Nancy et les communautés d'agglos de Metz Métropole, d'Épinal-Golbey et des Portes de France-Thionville, soit plus d'un million d'habitants.



© TRÉVERSINAIA

> COLLECTIVITÉS LOCALES

Alerte sur les finances

D'après le dernier rapport de l'observatoire des finances locales, la situation des départements avait connu une courte embellie en 2010, bénéficiant d'une reprise du marché immobilier et améliorant leur capacité d'auto-financement. Mais c'est un recul des investissements qui avait pour partie permis ce résultat. Un problème pour l'avenir, quand des constructions, des rénovations ne se sont pas faites.

Depuis 2010, la situation s'est hélas nettement tendue. Les inégalités entre collectivités territoriales augmentent, certains départements étant confrontés à des augmentations de dépenses sociales très importantes auxquelles ils ont du mal à faire face.

De plus, le rapport de la mission sénatoriale sur les effets de la RGPP sur les collectivités met fortement en évidence les conséquences des suppressions de postes et réorganisations administratives dans les territoires... Les transferts de charge induits par le désengagement de l'État,

les réductions des dotations perturbent des villes déjà endettées. Les crédits aux collectivités connaissent un nouveau tour de vis depuis la fin de l'été 2011. En dehors même de l'affaire des emprunts toxiques de Dexia qui a éclaté ces dernières semaines, les conditions d'accès aux crédits bancaires se sont resserrées pour toutes les collectivités quelle que soit leur taille et qu'elles présentent, ou non, un profil « à risque » comme le démontre l'étude



© MUCHELLINAIA

conjointe de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) et de l'Association des Maires de France (AMF) publiée en septembre. Christian Pierret, président de la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) dénonce même un risque d'asphyxie des villes moyennes et estime urgent que soit revu en profondeur le système de répartition des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Informaticiens des DDI mutualisés...

La création de SIDSIC (services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication) prévue au 1^{er} janvier 2012 prévoit de transférer tous les informaticiens des DDI dans les préfetures sous forme de « mise à disposition provisoire » : un regroupement-mutualisation qui permettra de réduire encore les effectifs (de 10 % de l'aveu même du promoteur du projet!) et qui retirera tout service informatique des DDI. De plus, aucune garantie sérieuse n'est donnée aux agents concernés (régime indemnitaire, conditions de retour en fin de mise à disposition...).

Le regroupement des services informatiques va ainsi se traduire par de nouvelles suppressions d'emploi et par de nouvelles remises en cause de la capacité des services à répondre dans de bonnes conditions aux besoins des usagers. Une nouvelle réorganisation administrative, pilotée par la réduction des coûts plutôt que par l'efficacité du service rendu au public, une menace sur les qualifications et les métiers qui s'ajoutent aux bouleversements déjà subis dans la mise en œuvre précipitée des Directions Départementales Interministérielles. C'est pourquoi l'UGFF-CGT et la FSU ont appelé à un rassemblement national le 4 octobre des informaticiens des DDI et des préfetures.

> COLLOQUE FSU

Pour le système éducatif

Parce qu'il est urgent de donner un avenir au système éducatif, la FSU a organisé le 28 septembre un colloque à Paris au cours duquel elle a mis en débat ses interrogations et propositions avec d'une part des chercheurs et d'autre part des organisations politiques.



Dans la table ronde du matin, Christian Baudelot (sociologue) et Jacques Bernardin (président du GFEN) étaient invités à débattre des évolutions nécessaires et souhaitables pour que l'École joue mieux son rôle et contribue à réduire les inégalités sociales et scolaires.

Christian Baudelot a expliqué que notre École se porte mal depuis 1995 parce que l'État a cessé d'avoir une ambition et un programme politiques pour son système éducatif. Il a montré que les relations entre l'École et la famille s'étaient modifiées, tout comme le rapport au savoir et à la culture, ce qui transforme nécessairement le sens de l'enseignement. Il s'est ensuite appuyé sur les éva-

luations internationales pour indiquer que les pays qui réussissaient le mieux étaient ceux qui savaient conjuguer efficacité sociale et scolaire. Affirmant que les moyens ne faisaient pas tout et fustigeant « l'élitisme congénital de l'École française », il a plaidé pour la construction d'une école fondamentale qui s'assure de mener la totalité d'une classe d'âge à la maîtrise d'un socle commun.

Jacques Bernardin a rappelé que « les pratiques ne sont pas indépendantes du cadre institutionnel et politique qui les légitime, les impulse et les accompagne ». Il a indiqué que « pour changer nos pratiques, il faut changer la pensée qui les fonde » et notamment changer le regard porté sur les élèves, en croyant en l'éducabilité de tous (et non à la théorie des dons et des talents). Il a plaidé pour une autre approche des contenus enseignés, trop souvent transmis comme des évidences, afin de restituer les savoirs en les faisant vivre « comme une aventure humaine ». Il a sévèrement critiqué les systèmes actuels d'aide qui renforcent les malentendus et découragent, tout comme la conception ministérielle des « compétences ». Il a mis en avant l'impérieuse nécessité de rénover la formation des enseignants pour que ces derniers aident leurs élèves à penser et préparent leur émancipation intellectuelle.

MONIQUE DAUNE

L'appel de la FSU

Le colloque s'est conclu sur un Appel « Avec la FSU, donnons un avenir au système éducatif... pour la réussite de tous! », consultable sur le site de la FSU.

Rappelant le rôle irremplaçable du service public d'éducation pour transcender les particularismes et les hasards de la naissance, et pour lutter contre les biais sociaux, cet appel invite à penser de toute urgence un autre projet éducatif qui concilie quantité et qualité afin de relever tous les défis du XXI^e siècle. Il se décline en 3 axes : passer d'une responsabilité individuelle à une responsabilité collective à travers un engagement de la société à franchir une nouvelle étape de démocratisation ; lutter contre l'échec et la difficulté scolaires en faisant d'abord et avant tout porter les efforts sur le travail en classe et en refondant l'éducation prioritaire ; donner enfin aux personnels les outils de mieux exercer leurs métiers.

Quelle école voulez-vous ?

La FSU avait invité presque tout l'éventail politique à venir présenter leur projet pour l'avenir de l'école.

Étaient présents : Jacques Gasperrin pour l'UMP, Sylvain Canet pour le Modem, Bruno Julliard pour le PS, Philippe Meirieu pour Europe Écologie (EELV), Myriam Martin pour le NPA et Pierre Laurent pour le Front de Gauche.

La confrontation a permis de cerner le clivage portant sur le projet d'école de chacun. Du côté du Modem on prône la diversification des parcours scolaires et des scolarités adaptées aux élèves, avec des filières séparées dès le collège. EELV et PS parlent de refondation de l'école. Pour Bruno Julliard, cela passe par une relance de l'éducation prioritaire et une sectorisation qui prenne en compte la nécessaire mixité sociale. Philippe Meirieu met l'accent sur la lutte contre le décrochage scolaire et fustige les aides mises en place aujourd'hui qui trient les élèves plus qu'elles ne remédient à leurs difficultés. Il invite à repenser le sens collectif. Si, à droite, le discours sur les moyens reste campé sur la nécessaire réduction des dépenses et argue de la qualité et non la quantité, Bruno Julliard invite à chiffrer les investissements en matière de recrutement et de revalorisation des salaires, quand M. Martin et P. Laurent insistent sur l'urgence à rétablir des postes. Les questions relatives au statut des enseignants n'ont pas été éludées : P. Meirieu ne souhaite pas y toucher, B. Julliard est favorable à des évolutions négociées. J. Gasperrin plaide pour un chef d'établissement qui puisse diriger un établissement autonome, et évoque, au passage, la possible baisse des salaires des enseignants comme dans d'autres pays européens...

> UNIVERSITÉS

Les raisons de la colère

La rentrée universitaire s'effectue dans des conditions déplorables pour les personnels et les étudiants.

Pour ces derniers, l'obtention d'un diplôme, indispensable passeport pour l'emploi, passe par de chères études... Pour l'UNEF, trois exigences: garantir l'égalité des droits entre étudiants, obtenir un statut social étudiant pour garantir le droit aux études et investir dans l'université pour sortir de la crise. On en est loin: alors que la succession des attaques remet en question l'université, le président exprime à l'envie, en accumulant les contre-vérités, que « la rénovation des universités n'est pas finie ». La restructuration (fusions, créations de « grands établissements ») est accélérée par le grand Emprunt qui aggrave les inégalités entre universités d'autant que se met de plus en plus en place un méca-

nisme de substitution de financements publics votés par le parlement, par des ressources extra-budgétaires pilotées autoritairement par le gouvernement. Pendant l'été a été publié un nouvel « Arrêté licence » qui aggrave la concurrence entre établissements. Pour le Snesup, ce texte privilégie la reconnaissance de compétences spécifiques à la reconnaissance de la qualification conférée par le diplôme. La refonte de la licence s'inscrit dans une logique de sélection à l'entrée au master. Elle engage à une réduction drastique de l'offre de formation, affaiblissant les contenus qui se retrouvent morcelés et évalués de façon com- table. Quant à l'autonomie tant prônée, elle n'a jamais autant soumis les acti-

tivités des enseignants et des chercheurs au contrôle. Bien qu'aucune suppression de postes n'ait été annoncée, les conditions d'encadrement ne peuvent s'améliorer, faute de création de postes depuis



© CADIEU/NAIA

4 ans. Malgré les mobilisations inégales de 2009, les revendications de la communauté universitaire n'ont toujours pas eu de réponse. Démocratiser l'enseignement supérieur reste un horizon à dessiner...

MARIANNE BABY

Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

"L'assurance scolaire est devenue, dans les faits, indispensable" selon le Ministère de l'Éducation Nationale.

La MAE, numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 80 ans, protège les enfants qui vous sont confiés. La MAE s'engage à éviter les conflits avec les parents lorsque la responsabilité d'un accident ne peut être clairement établie et met également à votre disposition des outils de prévention des risques pour sensibiliser vos élèves.

Pour être enseignant, nous savons qu'il faut avoir la flamme... et des élèves bien assurés !



Protéger est un métier
www.mae.fr

Apprentissage : encore une tentative de relance

Le gouvernement Sarkozy qui voudrait bien pouvoir afficher une baisse du chômage des jeunes avant l'élection présidentielle, a réaffirmé son objectif d'augmenter le nombre de jeunes en apprentissage à 600 000 d'ici 2015. Cette nouvelle tentative de relance s'appuie sur des mesures incitatives vers les entreprises, de diminutions des contraintes sur l'encadrement des apprentis... Parallèlement, une énième campagne publicitaire se développe sur les médias nationaux.

La réalisation de l'objectif gouvernemental bute à la fois sur les résistances des jeunes et des familles qui priorisent toujours l'enseignement professionnel et le financement de l'apprentissage (entre 2 500 et 10 000 euros par an par jeune). Nadine Norano, ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, a déjà annoncé que l'État consacrerait 1,75 milliard d'euros au développement de l'appareil de formation. Le nouveau plan prévoit notamment de modifier la répartition de la taxe d'apprentissage : Le surplus de la taxe lié à la croissance de la masse salariale serait ainsi uniquement affecté aux formations en apprentissage, ce qui conduirait à une diminution de la part de la taxe versée aux lycées professionnels et technologiques.

Grève réussie

Le 27 septembre dans l'Éducation a été salué dans tous les médias comme une journée de mobilisation particulièrement réussie contre la casse de l'École et la dénaturation des métiers.

Malgré les problèmes de pouvoir d'achat, la grève a été bien suivie avec des taux de 55 % dans le 1^{er} degré et près de 50 % dans le second degré. Les manifestations ont été particulièrement fournies et dynamiques, avec une présence remarquable dans tous les cortèges des adhérents de la FSU, à l'initiative de ce grand mouvement unitaire, et une tonalité très revendicative. Pour la première fois, les enseignants du privé ont aussi défilé dans la rue. Malgré cette mobilisation inédite, le gouvernement maintient son jeu de massacre de l'École avec 14 000 nouvelles suppressions de postes en 2012. Le 27 appelle donc manifestation des suites.

> RAPPORTS

L'éducation à la loupe

Le mois de septembre a été marqué par la publication de trois rapports intéressants sur l'éducation qui constituent des points d'appui pour continuer de peser pour un autre projet éducatif.



© BILALINAJA

Dans son rapport intitulé « les indicateurs relatifs aux acquis des élèves », le HCE (Haut Conseil de l'Éducation) recommande de renoncer aux indicateurs de compétences de base (en français et maths) de la LOLF qu'il juge « partiels, peu exigeants et donc trompeurs quant à la maîtrise du socle commun ». Il épingle aussi les évaluations nationales des 3 paliers du socle (CE1, CM2 et 3^e) qui entretiennent la confusion entre deux types d'évaluation non conciliables, celles qui sont utiles aux enseignants et celles destinées au pilotage du système éducatif. Il confirme par ailleurs que l'évaluation des paliers 2 et 3 du socle ne garantit pas d'acquisitions communes tant les pratiques des enseignants sont variables sur le terrain.

Le HCE préconise notamment de créer un nouveau dispositif d'évaluation des élèves qui s'inspire des actuelles évaluations-bilan CEDRE* sur échantillon (en conduisant chaque année l'évaluation d'un palier du socle) et de confier à une agence d'évaluation indépendante la mise en œuvre du programme.

L'avis du 13 septembre du CESE (conseil économique, social et environnemental) sur les inégalités à l'école comporte de

nombreux points qui correspondent aux revendications que porte la FSU pour donner à l'école les moyens de lutter contre les inégalités : insistance sur la scolarisation des 2-3 ans, l'école primaire et le collège, nécessité de refonder l'éducation prioritaire, de renouveler une démarche de carte scolaire pour plus de mixité sociale, de repenser la formation des enseignants en revenant sur la dernière réforme...

Comme le rapport du HCE, cet avis a le défaut de se limiter à l'actuelle scolarisation obligatoire et de maintenir une référence forte au socle commun, même si les formulations sont plus prudentes.

Quant au « Regards sur l'éducation 2011 » publié par l'OCDE qui permet de confronter les évolutions intervenues dans les différents pays membres, il dresse un constat sévère de l'état de l'école en France, confirmant son caractère très inégalitaire. Ainsi, par exemple, la France est le seul pays de l'Organisation à voir son taux de scolarisation baisser (de 89 % en 1995 à 84 % en 2009 pour les adolescents de 15 à 19 ans). La part de l'éducation dans les budgets publics s'est réduite, passant de 11,5 % en 1995 à 10,6 % en 2008, bien en deçà de la moyenne de l'UE et de l'OCDE. Autre signe inquiétant : la France est dans les tout derniers rangs en terme de rémunération de ses enseignants avec des salaires en baisse entre 2000 et 2009 là où les 2/3 des autres pays les ont augmentés.

MONIQUE DAUNE

*Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.



© BILALINAJA

Université d'automne

Commencer les vacances d'automne les pieds dans l'eau tout en réfléchissant ensemble à l'école, à la réussite des élèves, au métier... C'est ce que le SNUipp propose pour sa 11^e université d'automne qui se tiendra cette année à Port-Leucate, dans l'Aude. Reconnue comme le rendez-vous incontournable de l'école primaire, cette nouvelle édition recevra le musicien Didier Lockwood et l'historien Philippe Joutard pour parler d'éducation artistique, les sociologues François Dubet, Eric Debarbieux, le cinéaste Gilles Porte et ses portraits d'enfants... mais aussi Rémi Brissiaud pour parler mathématiques, Françoise Carraud sur la question des jeunes enfants, Xavier Pons sur l'évaluation, Erick Prairat sur l'éthique professionnelle, François Giraud à propos ces enfants migrants... Bien d'autres encore pour interroger tout à la fois les valeurs, les moyens, les lourdeurs, les bonheurs, l'inventivité et le dynamisme d'une école qui, décidément, doit faire réussir tous les enfants !

Donnons un avenir au service public: Votons FSU !

Les élections professionnelles se dérouleront dans la fonction publique d'État et dans la Fonction publique hospitalière le 20 octobre prochain, du 13 au 20 octobre par Internet dans l'éducation nationale. Les services publics ont été la cible permanente de la politique de rigueur du gouvernement. Le budget 2012 en est encore un exemple.

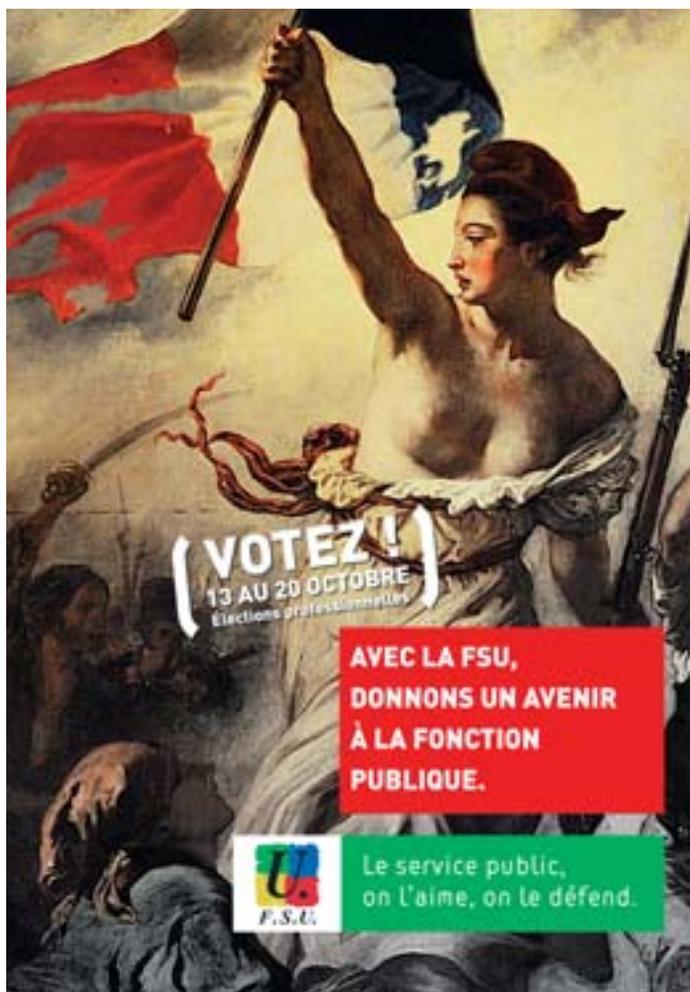
Cette politique est rejetée par la population et en premier lieu par les acteurs des services publics qui voient leurs missions, leurs conditions de travail et leurs rémunérations se dégrader. Les mobilisations se sont développées pour contrer cette politique comme le 27 septembre dernier dans l'éducation nationale. Dans ce contexte, la participation des fonctionnaires à ces élections fera l'objet d'une attention particulière. La mobilisation la plus large lors de ce scrutin sera l'affichage de notre volonté commune de sauvegarder et développer les services publics et ses métiers. Voter et faire voter massivement autour de soi est un enjeu majeur de ce mois d'octobre.

Première fédération syndicale de la fonction publique d'État, la FSU sera présente dans la plupart des scrutins.

Voter la FSU et ses syndicats, c'est voter pour ceux et celles qui s'engagent régulièrement à vos côtés ! C'est se prononcer contre l'arbitraire pour l'équité et la transparence.

Voter la FSU et ses syndicats, c'est exiger une autre politique pour les services publics, les conditions de travail et les salaires.

Voter la FSU et ses syndicats, c'est choisir le rassemblement dans l'unité.



Pour en savoir plus : www.fsu.fr

ATTENTION ! Dans l'Éducation nationale le vote se fera par Internet. Pour voter, il est indispensable de disposer d'un identifiant et d'un mot de passe spécifiques à cette élection.

Élections, mode d'emploi

Les personnels auront à exprimer plusieurs votes, selon leur statut ou leur ministère de rattachement :

- Tous les personnels (titulaires, stagiaires, contractuels...), votent ensemble pour les listes FSU aux Comités Techniques (ministériel et local).
- Les fonctionnaires (titulaires) votent également dans la plupart des ministères pour les commissions paritaires spécifiques à leurs corps (au niveau national et au niveau local), pour les listes présentées par les syndicats nationaux de la FSU.
- Des élections ont également lieu, selon les cas, aux CCP (commissions consultatives paritaires, spécifiques à certains corps ou catégories), aux CHSCT...

ATTENTION AUX DATES !

- Dans l'éducation nationale, le vote est exclusivement électronique et se déroulera du 13 au 20 octobre.
- Dans la plupart des autres cas, le vote aura lieu le jeudi 20 octobre.

Fonction publique, dans quel État ?



© RIVAUD/NAJA

Trop chère et trop inefficace la Fonction publique d'État ? Ce n'est pas l'opinion des Français. Un dossier pour faire le point.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

« Fiers du Service Public ! ». Tout au long de ces derniers mois, face à une campagne de dénigrement systématique de la part du gouvernement contre des fonctionnaires et des services publics coupables de coûter toujours trop, la FSU a voulu faire entendre la voix de ceux qui assurent au quotidien, dans des services très variés et à tous les niveaux, la continuité de l'État et son intervention dans les territoires.

Car comment défendre des services publics de qualité sans agents pour les porter ? Comment répondre aux besoins nouveaux et aux conséquences d'une crise qui dure sans politiques publiques volontaristes et capacité de l'État à les mettre en œuvre ?

Cette garantie du service à tous les publics et partout, c'est le rôle historique de la Fonction publique,

c'est sa spécificité et ce qui légitime son statut particulier, ses modes de recrutement, d'organisation au plus près de l'organisation administrative de l'État, que ce soit au niveau national et déconcentré.

Une Fonction publique malmenée ces dernières années par les suppressions massives de postes, le gel du point d'indice, les réorganisations arbitraires, des tentatives pour développer une gestion inspirée du privé, une Fonction publique qu'on dit aussi souvent mal-aimée au nom de ses rigidités ou de la sécurité de l'emploi qu'elle représente en des temps de chômage massif. Pourtant, le dernier sondage de la FSU (avril 2011) est rassurant de ce point de vue. L'opinion publique française fait majoritairement confiance aux fonctionnaires des différents ministères et leur reconnaît des qualités professionnelles (compétence, sens du service, service du public...) tout en jugeant que l'État traite mal ses agents et que les moyens accordés aux fonctionnaires pour remplir leurs missions sont insuffisants !

Des trois objectifs annoncés à l'origine pour la fameuse Révision Générale des Politiques Publiques (réorganiser et améliorer le fonctionnement de l'État, simplifier les démarches des usagers et réduire la dépense publique), force est de constater que c'est essentiellement le troisième mis en œuvre depuis 2007 qui pilote de façon extrêmement brutale pour les services et les personnels : 150 000 sur la durée du quinquennat ! La RGPP est devenue l'outil essentiel d'une « modernisation » qui conduit à réduire le périmètre d'intervention et d'action de l'État, transférant ou même externalisant certaines de ses missions, s'articulant avec une Réorganisation territoriale (RéATE) qui mutualise ou même fusionne des services. Bilan : des restructurations lourdes et une nouvelle gestion des ressources humaines qui dégradent les conditions de travail, déstabilisent les personnels de la Fonction publique et désorganisent les services.

Forts du soutien de l'opinion publique, des besoins qui s'accroissent et fiers de leurs métiers qu'ils ne veulent pas voir se déliter, les fonctionnaires ont de quoi réagir et faire entendre encore plus collectivement leurs voix.

Où en est la Fonction publique



Les évolutions récentes de la Fonction publique interrogent le rôle de l'État et son mode d'organisation dans la société

L'État « entreprise » comme une autre ou maintien d'un particularisme fondé sur la nécessité du lien social ? En France comme dans de nombreux pays, la volonté de réduire la dépense publique, aujourd'hui amplifiée par la crise, a conduit à des réformes structurelles, sans vision claire de ce qu'il s'agit d'obtenir et sans que le citoyen, au service duquel se place l'action publique, n'ait son mot à dire. Bien que chaque système évolue selon une logique propre, liée à son histoire et ses institutions, les réformes menées (et notamment « notre » RGPP française) sont irriguées par une nouvelle « culture » de la gestion publique fortement inspirée du « New Public Management » (NPM). Pourtant, le bilan du NPM est sévèrement critiqué, y compris dans des pays de forte tradition libérale. Ainsi, le gouvernement Came-

ron met le frein sur les partenariats public-privé extrêmement coûteux pour les finances publiques, semblant découvrir que la rigidité des contrats est un sérieux obstacle à la réactivité des services publics.

Quant au culte de la « performance », véritable alpha et omega de l'action publique, il mérite lui aussi d'être interrogé ! Modes d'individualisation du salaire, introduction d'une part liée aux résultats (à la performance) dans la rémunération, formes d'intéressement aux résultats (entendus comme réduction des coûts) : leur efficacité est un leurre. Une équipe suisse⁽¹⁾ a mis en évidence, qu'en dehors de tâches très rudimentaires, la rémunération liée à l'atteinte d'objectifs n'est pas un élément de motivation et ne contribue pas à accroître la performance. De plus, dans une situa-

d'État ?

tion multitâches, un agent arbitre entre les coûts respectifs de ces tâches et leurs avantages relatifs. La valorisation de certaines d'entre elles par des primes aboutit à négliger les autres, jugées secondaires. L'effet sélectif des indicateurs joue sur l'efficacité globale. Enfin, cette forme de management peut remettre en cause des principes essentiels du service public. « Une prime à l'efficacité encourage l'agent à différencier son effort suivant les usagers et à allouer son effort à l'usager le plus productif, au sens du plus rémunérateur. Il existe alors un arbitrage entre l'efficacité et l'égalité entre les usagers qui est au cœur du service public »⁽²⁾.

Tenter de mesurer l'efficacité des politiques publiques par le biais d'indicateurs est légitime comme l'est la recherche de produire le meilleur service au meilleur coût. Mais la recherche exclusive de cibles à court terme à atteindre faisant perdre le sens des objectifs et des missions est particulièrement préjudiciable. Le dernier rapport du HCE le démontre au sujet des nouveaux dispositifs d'évaluation des élèves.

À supposer que la performance, l'autonomie, la compétitivité aient quelque efficacité dans des mécanismes de type marché, elles peuvent être contre-productives dans des domaines qui produisent du bien commun et des services collectifs. Pour la FSU, il y a urgence à réinterroger en profondeur ce nouveau modèle de « gouvernance ». Moderniser l'État, c'est aussi réformer la Fonction publique pour qu'elle soit mieux adaptée aux nouveaux besoins de la population, qu'elle reste un atout pour le développement social, économique et économique de notre pays.

1. Bruno S. Frey, Margit Osterloh, Fabian Homerg, « Performance Evaluation and Pay for Performance : Does it really motivate public servants ? ».

2. Maya Bacache-Beauvallet, « Les limites de l'usage des primes à la performance dans la Fonction publique », EDHEC, 2006 ; en ligne

http://professoral.edhec.com/09600664/0/fiche___pagelibre/

Décentralisation historique

Dans le contexte d'un État central historiquement fort, la décentralisation visait à donner aux collectivités locales des compétences propres, distinctes de celles de l'État, afin d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire, afin de rapprocher le processus de décision des citoyens, dans l'objectif de favoriser une « démocratie de proximité ».

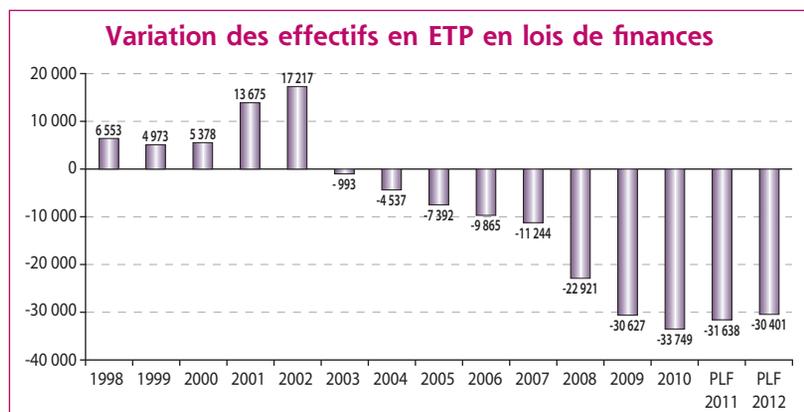
Si la création des communes et des départements est ancienne, les Régions sont des unités administratives récentes. En 1955, 21 régions sont créées pour faciliter l'aménagement du territoire national (lutter contre l'hyper domination parisienne – « Paris et le désert français ») et servir d'intermédiaire entre les départements et l'État. En décembre 1958, la 5^e République proclame la libre administration des collectivités territoriales de la République (communes, départements et territoires d'outre-mer) et établit les plans régionaux de développement économique et social et d'aménagement du territoire. Elle opère ensuite une déconcentration administrative en créant des circonscriptions d'action régionale. Les décrets du 14 mars 1964 créent 21 préfets de région. Le rejet par référendum du projet transformant les régions en collectivités territoriales entraîne la démission du général de Gaulle en 1969, mais n'interrompt pas le processus. Le décret du 9 janvier 1970 remplace les circonscriptions d'action régionale par 22 Régions qui deviennent par la loi du 5 juillet 1972 des établissements publics, dotés de la personnalité juridique, possédant leur patrimoine et leur budget. Le préfet de Région détient le pouvoir exécutif assisté d'un conseil consultatif et

d'un comité économique et social. Les lois de 1982-1983 dites lois Deferre mettent en place une décentralisation effective : la région devient une collectivité locale de plein exercice. Le pouvoir exécutif départemental ou régional est transféré du préfet, fonctionnaire de l'État, aux présidents des conseils général ou régional, élus territoriaux. « Les communes, les départements et les régions s'administrent librement par des conseils élus ».

La deuxième phase de décentralisation est inscrite dans la constitution en 2003 « l'organisation de la République est décentralisée » (art. 1^{er}). Elle garantit notamment l'autonomie financière des collectivités locales (en valorisant les ressources fiscales au détriment des dotations de l'État), renforce les mécanismes de démocratie locale (en prévoyant des référendums locaux) et introduit l'expérimentation locale (qui permet à une collectivité locale d'appliquer des politiques publiques hors de ses compétences et pendant une période donnée).

La loi du 13 août 2004 précise la loi constitutionnelle en matière de transfert de compétences. u profit des différentes collectivités territoriales La loi énumère, domaine par domaine, l'ensemble des compétences transférées par l'État aux collectivités locales : aux régions, les compétences d'orientation et de programmation ; aux départements, les politiques de solidarité et la gestion des infrastructures de proximité ; aux communes les politiques de proximité.

Une réforme contestée des collectivités territoriales a, elle, été votée en décembre 2010. Mais une partie de sa mise en œuvre est différée.



Les Français apprécient

En avril 2011, un sondage SOFRES pour la FSU a mesuré ce que pensent les Français des agents de la Fonction publique.

Contrairement aux idées reçues, et en particulier à celle que les fonctionnaires eux-mêmes se font de leur image dans l'opinion publique, les fonctionnaires sont généralement appréciés par le grand public, sans divergence significative entre les différentes catégories sociales, même si chômeurs et travailleurs indépendants sont plus critiques que la moyenne. Les agents de la Fonction publique sont jugés « honnêtes » (75 %), « compétents » (67 %), « au service du public » (67 %), ou encore « à l'écoute » (63 %). Dans cette relation, ce sont les problèmes relatifs à l'organisation des services publics qui suscitent des évocations négatives : temps d'attente, lourdeur des démarches, question des horaires... Le sentiment des Français est majoritairement que l'État traite mal ses salariés (51 %) mais plus encore que l'État ne donne pas aux fonctionnaires les moyens d'accomplir leurs missions (66 %), les 35-49 ans étant sensiblement plus critiques (74 %) que la moyenne des Français. Le principe du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite est massivement rejeté par les Français (71 %), les plus opposés étant les étudiants (86 %), les moins défavorables sont les plus de 65 ans (58 %). Des missions de service public pourraient-elles être assurées par des salariés du privé ? Le jugement est partagé : 45 % estiment que ce serait une mauvaise chose (les plus réticents sont les cadres), 43 % pensent le contraire (51 % pour les ouvriers). Résultats qui ne signifient pas pour autant une volonté de voir diminuer le nombre de postes de fonctionnaires... Enquête complète à retrouver sur le site www.fsu.fr (Réalisée par TNS Sofres en face à face pour la FSU les 13 et 14 avril 2011 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes).

Fonctionnaire : un



La « Fonction publique de métiers » efface les missions de la direction ministérielle à laquelle le fonctionnaire appartient. Ici à Paris VII.

© CADRE/JNA/IA

La Fonction publique française est une « Fonction publique de carrière » qui reconnaît la qualification de ses agents et leur garantit un emploi. Elle est organisée en trois catégories hiérarchiques (A, B et C) qui correspondent à des niveaux différents de recrutement.

Dans la Fonction publique d'Etat (FPE) et la Fonction publique hospitalière (FPH), le fonctionnaire est classé lors de son recrutement dans un « corps » qui détermine les emplois auxquels il aura accès et sa carrière. Les corps sont, en général, composés de plusieurs « grades » : le fonctionnaire est titulaire de son grade mais pas de son emploi. Si son emploi est supprimé, il est réaffecté sur un autre emploi qui correspond à son grade. Et sa carrière se poursuit en cas de changement d'emploi, quelle qu'en soit la cause. Le recrutement par concours via un

jury souverain assure l'égalité d'accès à l'emploi public, le droit à la carrière et l'indépendance du fonctionnaire.

Dans la Fonction publique territoriale (FPT), les « cadres d'emplois » regroupés par filière professionnelle (administrative, technique, médico-social...) sont plus vastes que les « corps » : pour occuper un emploi, un fonctionnaire doit en avoir le profil et être recruté par la collectivité. La réussite aux concours ne débouchant que sur des listes d'aptitude. La suppression d'un emploi est suivie de l'affectation du

statut

fonctionnaire au centre de gestion du département qui le rémunère et le licencie au terme de deux ans s'il n'a pas retrouvé d'emploi¹.

Aujourd'hui la RGPP et les réformes de la grille indiciaire remettent en cause la séparation du grade et de l'emploi. En cas de restructuration, la suppression de l'emploi peut déboucher sur un licenciement au terme du processus de réorientation professionnelle introduit par la loi mobilité. La carrière est de plus en plus liée aux emplois occupés : grade à accès fonctionnel (GRAF) pour les corps de catégorie A de la filière administrative, disposition comparable dans certains corps de catégorie B, fusions de corps au sein des ministères. Quel que soit son corps de recrutement, tout fonctionnaire est désormais susceptible d'exercer ses missions dans n'importe quelle administration ou établissement de l'Etat.

Le projet de Renaud Dutreil de créer de vastes cadres statutaires dans la FPE à l'image de la FPT n'étant pas passé en 2005, le gouvernement a choisi une « révolution douce » avec les corps interministériels accompagnant le bouleversement du droit à mutation par la mise en place du « marché de l'emploi public » vers lequel le fonctionnaire est renvoyé avec ses « compétences » : son « métier » se joue contre la « profession » de son service. Le principe selon lequel chacun peut occuper tous les emplois de son grade est ainsi contesté et la mobilité n'en est pas facilitée car, pour changer de ministère, il faut toujours être recruté par l'autorité hiérarchique d'accueil.

La « Fonction publique de métiers » efface les missions de la direction ministérielle à laquelle le fonctionnaire appartient. Son recrutement, sa carrière et sa rémunération sont de plus en plus individualisées à la main de sa hiérarchie.

Les batailles syndicales contre l'arbitraire et pour le respect du paritarisme prennent ainsi tout leur sens.

1. Avec un emploi territorial en expansion, cette possibilité de licenciement après suppression de poste est restée théorique.

Quand des ministères fusionnent...

C'est sous le premier gouvernement Fillon qu'est né le super-ministère confié alors à Jean-Louis Borloo, regroupant celui de l'écologie et du développement durable avec celui des transports, de l'Équipement du travail et de la mer, ainsi que les parties du ministère de l'Industrie consacrées à l'énergie et au contrôle industriel.

Se voulant un instrument au service du Grenelle de l'environnement, ce « super-ministère » n'a cependant pas résisté aux aléas des remaniements successifs, dont le dernier en date l'a attribué à Nathalie Kosciusko-Morizet, sous l'appellation imprononçable de MEDDTL (on dit médétèl !) : ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Ce regroupement s'est d'abord accompagné d'une transformation importante des missions et de l'abandon d'un certain nombre de prérogatives de l'État, notamment en matière d'ingénierie publique (études techniques et préparation des appels d'offres pour les collectivités locales) ou d'expertise routière.

Elles ne sont pas sans conséquences non plus pour les personnels. L'arrêt brutal de certaines missions n'a pas permis une reconversion satisfaisante pour une partie des agents de l'équipement par exemple, qui peuvent encore se retrouver aujourd'hui en situation de sous-service, tant les métiers et

les qualifications sont différentes. Des difficultés apparaissent aussi pour faire cohabiter des personnels aux statuts différents : régimes indemnitaires, mode de gestion, action sociale, application de la RTT ne sont pas comparables et soulèvent de multiples problèmes, voire des conflits. Les premières impactées ont été les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement), issues de la fusion des directions régionales de l'équipement (DRE), de l'environnement (DIREN) et de l'industrie (DRIRE). Les DDI (Directions Départementales Interministérielles) ont suivi.

Enfin, les derniers remaniements en date, obéissant plus aux lobbys qu'aux logiques environnementales ou d'aménagement du territoire, ont redistribué une partie des cartes, redonnant par exemple la compétence de l'aménagement rural au ministère de l'agriculture, et celle de la gestion de l'énergie, en particulier le secteur du nucléaire, à celui des finances et de l'industrie...



© TRÉVIERS/NAJA

De l'autre côté du Rhin

4,4 millions de personnes travaillent pour l'État allemand mais seulement deux sur cinq sont fonctionnaires. L'organisation diffère.

L'Allemagne compte environ 4,4 millions d'agents au service de l'État fédéral, des Länder, des communes et de certains établissements publics... mais sa « Fonction publique » comporte une minorité de fonctionnaires (environ 39 %) bénéficiant d'un statut de droit public et une majorité de « salariés du service public », à savoir des employés ou ouvriers contractuels de droit privé. La délimitation des fonctions entre les uns et les autres est floue mais les enseignants sont majoritairement des fonctionnaires et les « salariés » sont les plus nombreux dans le secteur de la santé, les services sociaux et les professions techniques.

La loi Fondamentale impose aux fonctionnaires le « respect des principes de la Fonction publique de métier » qui implique notamment une obligation de service, y compris pour accepter les heures supplémentaires imposées, un devoir d'obéissance hiérarchique (sauf si la tâche demandée est illégale ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine) et la non-reconnaissance du droit de grève. Leurs carrières sont articulées en spécialités dans le cadre de 4 catégories (subalterne, moyenne, moyenne supérieure et supérieure) contre 3 en France (C, B et A).

Pour les employés et ouvriers, ce n'est pas le grade attribué qui détermine le niveau de la rémunération, mais l'emploi occupé.

La constitution garantit à tous les



© TRÉVIERS/INAJA

Allemands un droit d'accès égal à toutes les fonctions publiques « selon leurs aptitudes, leurs qualifications et leurs capacités professionnelles » mais ils n'y entrent pas par concours centralisé et les recrutements sont organisés de façon autonome par chaque autorité. Le poste ou l'emploi à pourvoir fait l'objet d'un « avis de recrutement » et les candidats qui remplissent les conditions requises (qualification spécifique pour un fonctionnaire, aptitude à employer le poste pour un « salarié ») sont sélectionnés en fonction de leurs dossiers.

L'emploi partiel est fortement encouragé

depuis 1999 pour des raisons à la fois budgétaires et de flexibilité de la main-d'œuvre. Plus d'un quart des effectifs travaillent globalement à temps partiel : 36% des employés mais aussi 21 % des fonctionnaires. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la loi permet de changer les fonctionnaires de poste, voire d'affectation, même sans leur accord. Et les incitations au « rendement » ont été introduites dans le système de leurs rémunérations (échelons de performance, bonus pour résultats exceptionnels, primes liées à la performance ou destinées à compenser une charge de travail exceptionnelle).

Changements de statuts...

Ils avaient été recrutés comme fonctionnaires à Télécom, à la Poste ou contractuels de droit public à l'ANPE... Les mutations imposées dans ces services publics ces dernières années se sont traduites par des modifications profondes de statuts pour les opérateurs comme pour leurs agents. Modifications d'organisation territoriale, de « management » (et on en a vu les lourdes conséquences en terme de mal-être ou même de suicides au travail) mais aussi changements de statut pour les nouveaux recrutés.

Suite à la fusion ANPE-ASSEDIC, Pôle emploi a été reconnu comme un établissement public à caractère administratif mais deux tiers des agents (les 30 000 issus de l'ex-ANPE) relevaient encore d'un statut public. Les recrutements se font dorénavant sur une convention collective nationale avec « droit d'option » clos fin décembre prochain. À ce jour, plus de 60 % des agents publics ont opté pour la convention collective et plus de 2/3 des salariés relèvent du droit privé.

Luc Rouban : « Assurer ses missions sans intervention du politique »

Les réformes mises en œuvre depuis 2007 (RGPP, RéATE...) ont-elles des conséquences déjà perceptibles ? Lesquelles ?

Les conséquences les plus immédiates sont évidemment liées à la réduction du nombre de postes dans des secteurs jugés pourtant prioritaires comme l'Éducation nationale mais aussi la police alors que la demande des usagers ne cesse de croître, la crise créant de plus en plus de situations difficiles. Il faut faire plus avec moins de moyens mais les capacités de réponse et d'adaptation dans un contexte de pénurie sont limitées. Les retards, les fermetures de services ou de lits dans les hôpitaux sont devenus monnaie courante. Certes, l'argument budgétaire est réel mais la RGPP a fait économiser environ 7 milliards entre 2007 et 2011, ce qui est peu par rapport au déficit ou à l'endettement. La RGPP en revanche a suscité l'opposition des trois-quarts des cadres, les élus locaux sont inquiets (et on a en vu les conséquences à la dernière élection sénatoriale) et les usagers fort mécontents (le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est la mesure la moins acceptée du quinquennat selon les enquêtes).

Quant à la RéATE, elle a produit des situations très confuses alors que la question des services territoriaux ne peut être réglée que dans le cadre d'une recomposition générale de la décentralisation. Mais le plus important est la portée politique et sociale de la RGPP. Celle-ci est porteuse d'un très vieux projet conservateur consistant à dénoncer le nombre de fonctionnaires (le « fonctionnarisme » est un thème de polémique permanent entre 1879 et 1914 !) et à prôner l'alignement de leur régime juridique sur celui des salariés du privé. Le projet théorique de la RGPP et des autres réformes (retraites, loi du 3 août 2009, fin du paritarisme, etc.) est donc bien de mettre fin à la spécificité sociale des fonctionnaires, qui constituent la seule classe moyenne organisée et réellement syndiquée en France.

Quel rôle spécifique doit encore jouer une Fonction publique ?

Le statut des fonctionnaires n'est pas un « privilège » mais permet au service public d'assurer ses missions (et notamment d'instaurer l'État de droit) sans intervention du politique. La privatisation, c'est sans doute souvent la précarisation, mais c'est surtout la vulnérabilité à l'égard d'une hiérarchie qui est par nature politique. C'est là la grande différence entre les fonctionnaires et les salariés du privé. Si l'on veut sauver l'espace public que crée la relation de service public, ainsi que les valeurs qu'elle porte (laïcité, égalité de traitement), il faut que les agents soient protégés. Sinon, ce sera la porte ouverte à tous les vieux démons français (le népotisme, la politisation, la communautarisation, etc.).

Doit-elle se « réformer » ? Cela peut-il se faire « sur le mode du privé » ?

La réforme de l'État est en réalité permanente et la Fon-

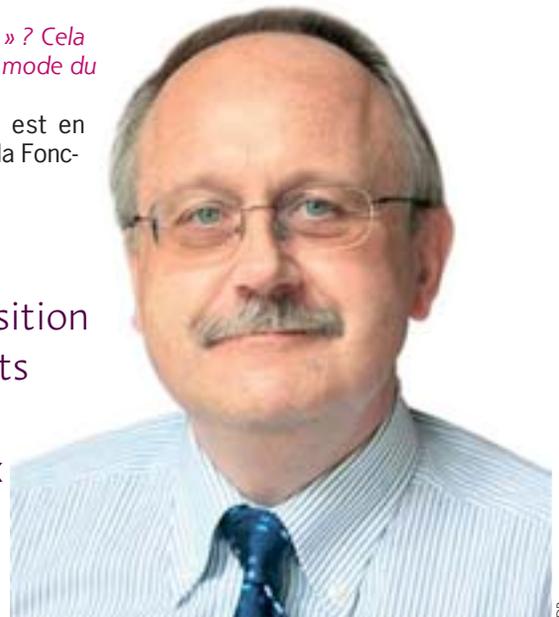
« La RGPP a suscité l'opposition des trois-quarts des cadres, les élus locaux sont inquiets et les usagers forts mécontents. »

tion publique change tout comme le secteur privé en fonction des nouvelles technologies mais aussi des besoins de chaque métier. L'obsession managériale (qui remonte elle aussi à 1918 !) d'un « modèle privé » a fait long feu avec la crise de 2008 car on a vu des grandes banques bien mal gérées et contrôlées. Et les

fonctionnaires sont par ailleurs bien plus motivés par l'autonomie, la reconnaissance professionnelle ou les bonnes relations avec les collègues que par l'enrichissement personnel.

Qu'en est-il aujourd'hui de la haute Fonction publique ?

La RGPP a été prise en main par une élite très concentrée de membres des grands corps qui avait souvent une expérience dans le secteur privé. Au total, la réforme ne s'est pas traduite par une fluidification des carrières ou une ouverture sociale des élites. Bien au contraire, elle a renforcé la coupure entre les états-majors et la grande majorité des cadres transformés en techniciens de la gestion. Ils ont subi un vrai



Luc Rouban, Directeur de recherche au CNRS, travaille au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF).

déclassement social. Aujourd'hui, pour réussir, il vaut mieux avoir fait Sciences Po, Normale sup ou une grande école de commerce et l'ENA. Sinon, les perspectives de mobilité ascendante sont très réduites. Et là est le vrai problème à régler. La Fonction publique doit retrouver ses fonctions de mobilité sociale.

L'eau, un bien commun

Les trois géants français de l'eau, qui dominaient la quasi totalité de la gestion de l'eau, commencent à connaître des échecs (Paris, Grenoble, Rouen, Les Landes...). La gestion publique est en essor.



Les municipalités ont pourtant le choix du mode de gestion.

Séisme dans le landernau du marché de l'eau cet été : quelques mois après le Conseil d'État, le Conseil Constitutionnel a débouté les multinationales françaises de l'eau et donné raison au Conseil Général des Landes qui pourra continuer à subventionner les syndicats

intercommunaux qui passent en régie. Le Conseil Constitutionnel a jugé « contraire à la Constitution » l'un des articles du code général des collectivités locales interdisant cette pratique. Un sérieux revers juridique pour la Lyonnaise des eaux après celui subi par Véolia dans le Loiret quelques mois plus tôt. Un arrêt du Conseil d'État d'avril 2009, confirmé par une circulaire ministérielle de décembre 2010, a limité les délégations de service public assainissement, eau et ordures ménagères à vingt années. La commune d'Olivet pourra donc envisager une sortie de contrat dès 2015, au lieu de 2034 comme prévu pour cette concession qui courait sur... 99 ans.

Des gestions déléguées

Quand on a quelques souvenirs des programmes de sciences sur le sujet, cela devrait être une évidence. Comment des firmes, des entreprises peuvent-elles revendiquer de « vendre de l'eau », une matière courant plutôt librement et même aléatoirement sous et sur la terre ? Même si ce sont des m³ qui sont tarifés, ce qui est en jeu est la captation (au sens propre) des

sources, le traitement des eaux potables et des eaux usées, la distribution.

Ce sont ces opérations qui après avoir été longtemps assurées par les collectivités ont été progressivement « déléguées » à des sociétés marchandes par concession ou affermage. Et que fait une société marchande ? Du profit... Les factures se sont donc progressivement beaucoup alourdies, les différences de coûts sautent aux yeux et de plus en plus de citoyens-consommateurs interpellent les élus. Des municipalités et pas des moindres (Grenoble, Paris, Cherbourg...) ont déjà fait le choix ces dernières années de revenir en gestion directe (quelquefois abandonnée depuis de longues années). L'article 1 de la loi Française sur l'eau pose comme principe que l'eau est un bien inaliénable de l'humanité. En 2010 l'accès à «une eau potable et salubre » a été reconnu par l'ONU comme un droit humain fondamental. Pourtant, les ressources en eau de la planète sont menacées notamment par les pollutions et la surexploitation. L'eau passe les frontières, les revendications d'autres modes de gestion aussi. (cf. Italie)

Gestion privée ou gestion publique ?

Trois multinationales, Vivendi, Véolia, la Saur se partagent le « marché de l'eau », sous couvert de délégation de service public, sans d'ailleurs de réelle concurrence (seules 10 % des collectivités changent d'opérateurs en fin de contrat). Les municipalités ont pourtant le choix du mode de gestion : par délégation de service public ou en régie directe. Les services publics locaux de l'eau et de l'assainissement sont de la compétence des maires et des collectivités intercommunales quand les communes leur en ont délégué la compétence.

En Italie : « Ça s'écrit EAU, mais ça se lit démocratie »

57 %* des Italiens se sont déplacés pour aller voter lors du référendum sur l'eau du 13 juin 2011 et 95 % d'entre eux ont voté OUI pour l'eau publique et pour l'abrogation des lois qui imposaient la privatisation et d'autres normes qui prévoyaient un minimum de 7 % de profits dans les sociétés privées pour la rémunération du capital investi.

Ce référendum populaire est né de l'initiative des Comités citoyens pour l'eau

publique de toute l'Italie, coordonnés par le Forum Italien des Mouvements pour l'Eau Publique, comités qui ont recueilli 1,4 million de signatures pour proposer un référendum abrogatif, bien plus que les 500 000 nécessaires d'après la Constitution italienne. 500 000 manifestants à Rome en mars avaient porté la même revendication. Un beau succès démocratique...

* 50 % nécessaires pour la validation.



L'article 1 de la loi Française sur l'eau pose comme principe que l'eau est un bien inaliénable de l'humanité.



© JÉRÔME DEYA

Quand les municipalités procèdent à une municipalisation de la gestion de l'eau, elle ne devient pas gratuite pour autant! Sa distribution se fait sous forme tarifaire correspondant notamment au coût du pompage et de l'entretien du réseau. Cela ne résout pas la question essentielle de l'égalité d'accès à un « bien commun de l'humanité ». Selon les ressources mais aussi les volontés politiques locales, la tarification reste inégale entre communes. Au niveau des ressources en eau, il faut pouvoir tenir compte des équilibres géographiques, des bassins hydrauliques. Le niveau communal ou même inter-communal atteint vite ses limites dans le cas de petites communes.

Contre la privatisation de ce bien commun qu'est l'eau, le seul retour en régie directe (même s'il est très important!) ne suffira pas. Le privé n'a pas encore perdu la bataille de l'eau. Il faudra d'autres mobilisations, d'autres convergences pour avancer dans chaque territoire mais aussi pour mettre en synergie les services publics existants (comme pour le contrôle de la qualité de l'eau), donner corps à un politique publique nationale de l'eau, garante de la qualité de la ressource, de son maintien.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

3 questions à Gabriel Amard : « Faire tâche d'eau »

La question de l'eau (re)devient un axe important de bataille de nombreuses collectivités locales aujourd'hui. Pourquoi?

D'abord, parce que la pression populaire et l'exigence des usagers augmentent. Les enquêtes de UFC-Que Choisir, les documentaires, les élus mobilisés de longue date sur ce sujet ont fini par avoir un écho. Cela oblige les collectivités à se pencher sur cette question, trop longtemps délaissée par les élus. Mais laisser les multinationales de l'eau faire du profit sur un bien commun du vivant, les laisser dégrader nos réseaux est devenu insupportable. L'eau n'est pas une marchandise.

Si on fait appel à des expertises publiques plutôt qu'à des cabinets privés, on se rend vite compte des avantages d'une régie publique: baisse du tarif d'accès au

service, hausse des investissements sur le réseau, participation des usagers au mode de fonctionnement, progressivité du tarif, gratuité des premiers mètres cubes indispensables à la survie... Tout ceci n'est possible que dans une régie publique.

Pourquoi le recours à une régie a-t-il encore du mal à s'imposer ?

La force de l'habitude joue pour une bonne part. C'est une solution de facilité. L'idéologie véhiculée par les multinationales en est une autre. Les élus croient trop souvent que c'est compliqué et coûteux d'être en régie publique. C'est faux, j'en apporte la démonstration dans mon livre « L'eau n'a pas de prix – Vive la régie publique » et dans l'ouvrage que j'ai coordonné « Le guide de la gestion publique de l'eau », aux éditions Bruno Leprince.



© JÉRÔME DEYA

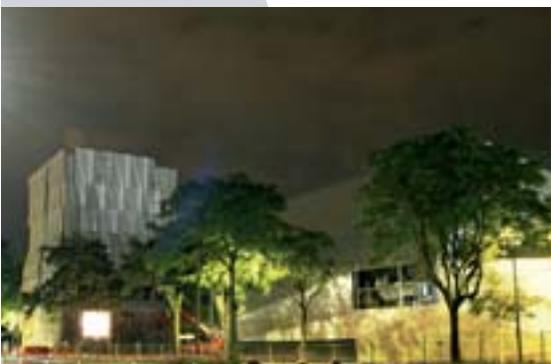
Gabriel Amard, Président de la communauté des lacs d'Essonne.

Qu'avez-vous retenu d'essentiel de votre expérience aux Lacs de l'Essonne?

Que passer en régie publique n'était pas seulement nécessaire, mais souhaitable: pour préserver la ressource en multipliant par 6 les investissements sur le réseau, pour rendre du pouvoir d'achat aux ménages (baisse de 37 % du tarif d'accès au service), pour impliquer les usagers dans la gestion de l'eau. Passer en régie publique fut une aventure passionnante. Je ne compte pas en rester là. Je veux faire « tâche d'eau » et montrer à mes collègues l'intérêt qu'ils ont à faire de même.

Nouvelle Fabrique à Nantes

À Nantes, les musiques actuelles et les arts numériques créent l'événement cet automne. L'inauguration de la Fabrique, laboratoire des arts numériques et aux musiques actuelles, est l'occasion de trois jours de fête, du 30 septembre au 2 octobre, un peu avant le festival Scopitone.



© VILLE DE NANTES

lafabrique.nantes.fr
scopitone.org

Sur l'Île de Nantes, site en pleine métamorphose, l'architecture néo-industrielle des deux bâtiments de la Fabrique en impose. Neuf associations nantaises partageront l'un des bâtiments équipé de 16 studios de répétition et de création, d'un studio d'enregistrement, d'un centre de ressources, d'un espace de rencontres et d'un jardin collectif expérimental. Ces associations d'art sonore ou de cinéma expérimental « fabriqueront » en un même lieu et devraient partager avec leurs voisins de quartier, l'école nationale d'architecture, le pôle d'arts graphiques, et bientôt l'école des Beaux-Arts...

Côté public, un vaisseau habillé de tôle ondulée abrite deux salles de spectacles de 1 200 et 400 places, un centre de création et d'expérimentation, un espace multimédia, un bar et une brasserie. Le défi est donc lancé pour que la nouvelle scène nantaise attire nombre les talents numériques du monde.

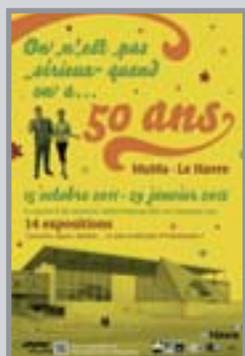
Mais l'intérêt du concept réside surtout dans le fait que la conception du bâtiment est adaptée aux formes artistiques contemporaines qui mêlent musique, image, danse, web... L'outil de travail que représente la fabrique est rare et... cher (28 millions d'euros).

L'association Songo, qui organise le festival de musiques actuelles Scopitone depuis 2002, s'est dotée d'un nouveau nom : Stérélolux. Elle a intégré la Fabrique pour la 10^e édition de Scopitone qui aura lieu du 12 au 16 octobre.

Le musée imaginaire à 50 ans

Pour fêter ses 50 ans, le musée du Havre renoue avec ses origines. Premier musée d'art moderne reconstruit après la guerre, c'est un musée-maison de la culture qui est imaginé par le ministre d'alors, André Malraux. Flexibilité et renouvellement sous-tendaient ce projet et, les semaines à venir, les 12 expositions, animations, spectacles et rencontres, devraient le faire revivre. Du 15 octobre au 29 janvier.

muma-lehavre.fr/
blog-50ans



DR

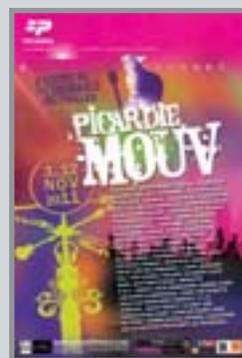
Les courts de Folimage

Le 24^e festival de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans la Drôme, donne carte blanche au studio d'animation Folimage qui a sélectionné sept des courts métrages produits depuis près de 20 ans, comme Mauvais temps d'Alain Gagnol et Jean-Loup Felicioli. Et une belle sélection internationale d'avant-première : Corpo Celeste d'Alice Rohrwacker (Quinzaine des Réalisateurs), *Les Neiges du Kilimandjaro* de Robert Guédiguian (Un certain

Regard), *Noces éphémères* de Reza Serkanian (Acid), *Les Acacias* de Pablo Giorgelli (Semaine de la Critique).

Du 8 au 15 octobre
festivaldufilm-stpaul.fr

Picardie Mouv



DR

Hip-hop-électro, pop-rock, reggae sont à l'affiche des salles picardes, petites et grandes, à l'occasion du jeune festival Picardie Mouv. Liberté de programmation pour les salles régionales, tarifs accessibles au jeune public, la manifestation encourage les talents d'une scène locale dynamique, du 3 au 12 novembre.
picardiemouv.com

À voir à Sète

La Maison de l'Image Documentaire ouvre ses portes à Sète le 22 octobre. Elle a été conçue par l'association sétoise CÉTÀVOIR qui rassemble depuis 2009,



DR

avec le festival ImageSingulières, le public autour de la photographie documentaire. La MID proposera des expositions temporaires, rencontres-conférences, projections, ateliers et un centre de documentation. Novembre sera le mois du film documentaire à Sète où sont exposés d'octobre à décembre, à la Chapelle du Quartier Haut, des clichés de Doisneau témoignant de ses rencontres avec Brassens.

Arts du cirque

Atelier-cirque créé en 1975 par un abbé enseignant au collège, accueil du cirque Zavatta l'hiver, Auch a mis à profit ces liens passés. L'association de bénévoles Circa est née en 1988, mettant en place un lieu de rencontre pour les écoles de cirque.



DR

Un festival en est issu, articulé autour des formations pédagogiques (encadrées par la FFEC, par l'École Nationale des Arts du Cirque de Rosny sous Bois et par le CNAC). Depuis son premier chapitre, Circa s'est imposé dans l'univers du cirque actuel au plan international. Festival Circa, du 21 au 30 octobre.
circa.auch.fr

La face obscure de l'humanité

Le succès d'Harry Potter ne dément pas notre fascination pour l'occulte. Son emprise sur l'art et la science est le thème de l'exposition « L'Europe des esprits » qui s'ouvre à Strasbourg.

L'irrationnel et l'obscur, les fées et les sorcières, ont depuis toujours fasciné artistes et écrivains. C'est ce qu'entreprend de montrer « L'Europe des esprits ou la fascination de l'occulte, 1750-1950 ». Les centaines de tableaux, de livres et gravures, réunis jusqu'au 12 février au musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg, côtoient quelque 150 instruments scientifiques qui témoignent que les savants n'étaient pas eux-mêmes indifférents aux phénomènes spirites. L'exposition a été conçue en collaboration avec la Bibliothèque nationale et universitaire, le Cabinet des estampes et dessins ainsi que le Jardin des sciences de l'université de la capitale alsacienne.

Au milieu du XVIII^e siècle, celui des Lumières, les peintres et écrivains romantiques d'Europe revendiquent leur attirance pour les ténèbres, le merveilleux, l'étrange : sorcières de l'espagnol Goya, paysages énigmatiques de l'allemand Gaspar Friedrich... En réécrivant l'histoire du magicien Faust, Goethe inspire une lignée d'artistes, peintres, graveurs, musiciens, dramaturges, cinéastes. Victor Hugo interroge les esprits avec des tables tournantes. Une théorie du spiritisme voit même le jour en 1857 dans le « Livre des esprits » d'Allan Kardec.

Science et esprits

Dans les sociétés européennes de la fin du XIX^e siècle, mues par l'idée de progrès, aux réalisme et naturalisme privilégiés, des artistes opposent le symbolisme des mythes. Gustave Moreau et Rodin en France se passionnent. Littérature, musique, photographie et cinéma muet du début du XX^e siècle évoquent le mystérieux, les visions, le surnaturel... Les pionniers de l'abstraction et les surréalistes laissent eux aussi s'exprimer leurs démons.

La curiosité des savants n'échappe pas aux phénomènes spirites, lévitations d'objets, matérialisation de fantômes. Au XIX^e siècle, des instruments sont inventés pour tenter d'en prouver la rationalité. L'électricité, la TSF, le ra-



La médium Eva C. avec une matérialisation sur une tête et une apparition lumineuse entre les mains, 1912 Freiburg.

dium, les rayons X, sont autant de découvertes qui y concourent. La photographie devient un auxiliaire des connaissances scientifiques que le physiologiste Richet nomme la métapsychique.

Si l'exposition de Strasbourg ne lève pas le secret réservé aux seuls initiés, elle confirme l'intérêt pour tout ce qui n'est pas raison.

PAULINE RIVAUD

Les Européennes d'une nuit

Confronté à des difficultés financières, le festival Les Nuits Européennes de Strasbourg, initialement prévu du 8 au 15 octobre, ne pourra présenter qu'une des « Nuits » du programme 2011. Depuis 15 ans, le festival propose une semaine de diversité musicale ouverte sur l'Europe et le monde. Cette réduction drastique conduit l'équipe du festival et son directeur artistique Francis Zaniboni à s'interroger sur son avenir. Souhaitant que l'expérience, les réseaux internationaux et le savoir-faire du festival n'échappent pas à une ville aux ambitions européennes et internationales. Le succès d'autres formats du festival, comme les « Nuits décalées », ouvrira peut-être la voie. D'ailleurs, pour 2012, plusieurs « Nuits Décalées », sur le modèle d'une soirée jubilatoire organisée en mai dernier, sont déjà en perspective.

N'oublions pas, en attendant, la Nuit Européenne Klezmer du samedi 15 octobre, à la Salle des Fêtes de Schiltigheim. David Krakauer et son Madness Orkestra seront en avant-première d'un nouveau projet musical composé à partir de thèmes écrits par John Zorn, le fondateur du label « Tadzik ». En première partie de cette nuit, une révélation marseillaise, le groupe Kabbalah.

lesnuits.eu/festival_nuits_europeennes.php

La musique en créations

C'est grâce au festival Musica de Strasbourg qu'on peut voir et entendre les avant-gardes internationales de la musique numérique. Parmi les compositeurs d'aujourd'hui qui explorent les ressources des nouvelles technologies sonores et visuelles, l'émblématique Philippe Manoury fut l'invité d'honneur de l'édition 2011 avec six œuvres récentes. Autre temps fort du festival, « Ring saga », lecture contemporaine de l'anneau du Nibelung de Wagner, donné pendant trois jours.



Musica 2011, Les Nibelungen.

Un patrimoine convoité

Devant son incapacité à entretenir, rénover et valoriser le patrimoine monumental national, l'État transfère et se décharge, d'abord sur les collectivités, puis sur le privé. Jusqu'à étudier la possibilité de le céder.

Les Français ont confirmé, les 10 et 11 septembre derniers, leur attachement au patrimoine public. Depuis 28 ans, les Journées du patrimoine volent



Le château du Haut-Koenigsbourg a été cédé par l'État au département du Bas-Rhin.

de succès en succès : plus de 12 millions de visiteurs pour l'édition 2011. Le patrimoine national n'est cependant pas hors des politiques gouvernementales. Là aussi, il s'agit d'économiser, de transférer, de sous-louer, et même de céder.

C'est qu'en quelques années les règles de protection et de propriété du patrimoine ont bien changé. Les biens du patrimoine national historique pourraient même être cédés sans conditions si le Conseil Consti-

tutionnel n'avait pas censuré un article du ministère de la culture inscrit dans la loi de finances pour 2010. L'affaire n'est pas close pour autant, le sénateur Jacques Legendre ayant proposé en janvier dernier, de céder aux collectivités un certain nombre de monuments « jugés transférables ».

Ce n'est cependant pas ce sénateur qui a inventé le transfert de charges. Il est inscrit dans l'esprit de la décentralisation. Le dernier volet de celle-ci, en août 2004, a permis la cession de quelques monuments affectés au ministère de la culture tels le château du Haut-Koenigsbourg (plus de 500 000 visiteurs par an) cédé au conseil général du Bas-Rhin, l'abbaye de Jumièges à la Seine-Maritime, la chapelle des Carmélites à la ville de Toulouse, l'abbaye de Silvacane, le château de Chaumont... Sur les 176 monuments et sites nationaux relevant de la responsabilité du ministère de la culture alors proposés, 65 ont trouvé preneur parmi les collectivités.

Un patrimoine en inventaire

Cela semble une goutte d'eau, bien qu'on ne sache pas exactement ce que possède l'État. Les inventaires du patrimoine sont en cours, aussi bien pour les biens de l'État que ceux des collectivités, pour les bâtiments

que pour les œuvres d'art et le mobilier. Peu de chiffres ont été publiés : sur les 14 000 monuments classés et les 27 000 monuments inscrits, l'État ne détient que 4 % des édifices protégés, mais de Versailles au Mont Saint-Michel, ce sont les plus beaux et les plus visités. Les communes en possèdent 44 %, notamment les églises construites avant 1905, les propriétaires privés 46 % qui possèdent notamment 5 000 des 6 540 châteaux classés, les 6 % restants revenant aux autres collectivités publiques.

Des collectivités intéressées

Lors de l'expérimentation des cessions de 2005, les collectivités candidates ont passé une convention avec l'État pour l'attribution des moyens nécessaires, en personnels et en budget. Elles se sont substituées à l'État qui était jusqu'alors, en sa qualité de propriétaire de ces monuments historiques, responsable de trois missions : l'entretien, la restauration et la mise en valeur auprès du public.

Les collectivités devenues propriétaires sont souvent plus intéressées que l'État à accomplir ces trois missions. Là où le gouvernement ne voit souvent que des dépenses obligatoires sur lesquelles on pourrait économiser, les collectivités pensent notoriété et fréquentation touristique. Elles savent développer des sociétés d'économie mixte, contrôlées par elles, pour gérer ces biens. C'est le cas pour le Pont du Gard, le Palais des Papes, la Tour Eiffel...

L'affaire de l'hôtel de la Marine

Pour certains monuments, un peu oubliés rue de Grenelle, l'entrée en lice des collectivités a donc été plutôt une aubaine. Mais l'État a voulu aller plus loin. Il s'est d'abord débarrassé de lieux prestigieux qui n'avaient pas de vocation grand public, comme les bâtiments de l'Imprimerie nationale ven-

Pas de retour sur expérience

Alors que le transfert des monuments vers les collectivités fait l'objet de discussions entre Parlement et Sénat, rappelons que la loi du 13 août 2004 était très encadrée et limitée dans le temps. Sur l'avis de la commission réunie autour de l'historien René Rémond, une liste de 176 biens relevant de la responsabilité du Ministère de la culture a été proposée aux collectivités françaises, qui ont eu un an pour se porter candidates.

Aucun bilan économique et qualitatif n'a à ce jour été établi sur les 65 sites de la première vague de transferts. Dans le rapport du Sénat en 2010, où était abordé le rôle de l'État vers les monuments nationaux, ont été pointées les « carences dans la mise en œuvre et le suivi de la première vague de transferts qui ont pesé sur les collectivités les plus modestes. Environ un tiers des collectivités ayant bénéficié d'un transfert ont répondu au questionnaire du groupe de travail dont l'objectif était d'établir un premier bilan. »



Les 10 et 11 septembre dernier, 12 millions de Français ont suivi de longues files pour visiter les bâtiments qui font le patrimoine historique du pays.

© MUCCHIELLI/NAJA

dus, en 2003, aux fonds d'investissement américain Carlyle. En juillet dernier, la députée M.-H. Amiable dénonçait la cession du Logis Saint-Pierre au Mont Saint-Michel « classé monument historique en 1938 « au motif qu'il n'était affecté ni à l'usage direct du public ni à l'exercice d'un service public ! ».

Plus voyante a été l'opération concernant l'hôtel de la Marine. Sur l'une des plus belles places du monde, celle de la Concorde voulue par Louis XV, se dresse un immense bâtiment de 24 000 m² qui doit être libéré en 2014 par l'État-major de la marine. Un homme d'affaires, bien informé, rêve alors de réaliser un projet mêlant hôtellerie de luxe, commerces et mécénat. Il ne lésine pas sur les moyens, embauchant un ancien ministre de la culture, Renaud Donnedieu de Vabres, pour gérer le lobbying.

La colère d'un collectif d'intellectuels, les protestations de tous bords, y compris de Valéry Giscard d'Estaing, obligent Nicolas Sarkozy à créer une commission présidée par VGE. Cela aboutira le 27 avril dernier à l'abandon de « l'appel à projets relatif à l'occupation, la mise en valeur et l'exploitation » de l'hôtel de la Marine. Quel sera le prochain ?

VÉRONIQUE GIRAUD

Un texte de loi en débat



© CADIEUNAJA

Le dernier, le texte de proposition de loi relative au patrimoine monumental de l'État a été revisité à l'Assemblée nationale. Il prévoit que l'utilisation du patrimoine monumental de l'État dépendra d'un Haut conseil du patrimoine monumental placé auprès du ministre chargé des monuments historiques. Ce Haut conseil établira « la liste des monuments classés ou inscrits

transférables et se prononcera sur l'opportunité de transfert à titre gratuit aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de monuments historiques classés ou inscrits appartenant à l'État ».

Rappelons qu'il existe un Centre des monuments nationaux (CMN) qui a déjà pour mission la répartition des moyens de fonctionnement entre les grands monuments. La proposition de loi, qui est aujourd'hui en navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat, distingue les conditions suivant lesquelles le transfert de la propriété d'État aux collectivités territoriales sera fait à titre gracieux ou onéreux. « Les monuments historiques dont la demande de transfert de propriété est accompagnée d'un projet culturel sont cédés aux collectivités territoriales ou à leurs groupements à titre gratuit ». hors

de ces projets, « Les autres monuments historiques sont cédés par l'État à titre onéreux dans les conditions applicables aux cessions du domaine de l'État ».

Et si une collectivité voulait revendre le bien obtenu de l'État à titre gratuit ?

Si la revente a lieu dans les quinze années suivant l'acte de transfert, « la collectivité bénéficiaire verse à l'État la somme correspondant à la différence entre le produit de la vente et les coûts d'investissement afférents aux biens cédés et supportés par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités depuis le transfert à titre gratuit ».

Enfin, le projet de loi rappelle les trois missions d'origine pour les monuments historiques, la conservation du monument, l'exposition publique des collections et le développement de la fréquentation.

Le 11 mars dernier, **Naoki Odanaka** était à Sendai, une des villes touchées par le tsunami. Cette ville d'un million d'habitants, située au Nord-Est du Japon, est très proche de l'épicentre du séisme et à cent kilomètres de Fukushima.

Comment avez-vous vécu les premiers jours de la catastrophe à Sendai ?

J'habite à Sendai, qui s'étend sur 50 km entre littoral et montagne. Ma maison, construite selon les normes antisismiques est intacte. Le 11 mars, je suis allé chercher ma fille à l'école primaire qui n'avait subi aucuns dégâts. Sendai est coutumière de grands séismes. La population et la municipalité sont très préparées à cette éventualité. Mais celui-ci a dépassé toutes les prévisions. Les dégâts se sont étendus sur 700 km de côte et sur 3 km à l'intérieur des terres.

Ce soir du 11 mars, il faisait froid et il neigeait. Seulement 10 % de la population a pu passer la nuit dans les centres d'hébergement qui n'étaient pas prévus pour accueillir 100 000 réfugiés. Il a fallu trouver de la nourriture par des routes impraticables et avec peu d'essence. Après quatre jours, l'électricité a été rétablie, mais nous avons attendu un mois pour le gaz et pour l'eau potable.

Aujourd'hui, il reste 6 000 réfugiés. On a construit 50 000 maisons provisoires pour loger les familles de sinistrés qui ne paieront pas de loyer pendant deux ans.

Et dans l'ensemble de la zone sinistrée ?

Comme vous le savez peut-être, nous déplorons 15 000 victimes et plus 5 000 disparus. Plus de 200 milliards d'euros de pertes matérielles ont été annoncés. Le tsunami a provoqué plus de dégâts que le séisme lui-même. La côte montagneuse au Nord, découpée en criques habitées par les pêcheurs, a été dévastée. L'économie de cette région est basée sur la pêche et sur l'agriculture, le riz en particulier. L'industrie principale, la pêche, est sinistrée. Presque tous les lieux de travail (usines, magasins, bateaux) ont été détruits. Quant à notre université de Sendai, elle a perdu trois étudiantes et a subi 700 millions d'euros de dégâts matériels. Ce fut pour moi

« Une immense épreuve »



© RIVALDINAJA

une immense épreuve de perdre une de mes étudiantes dont les deux parents sont morts également. Seul son frère a survécu.

Que font les autorités ?

Aucune décision n'a été prise depuis six mois par le gouvernement. Tout est à l'état de discussions, au Sénat, à la Chambre basse. Il y a eu un grand débat autour de l'idée de lancer un grand emprunt ou des obligations. Le nouveau Premier Ministre est lui plutôt favorable à un impôt spécial. Mais rien n'est décidé. Localement, la municipalité et la préfecture étaient alors occupées par les comptes de l'impôt dont l'échéance au Japon est au 30 mars. Les deux structures, autonomes en matière d'énergie, n'ont pas interrompu leur travail. À Sendai, ce sont l'armée et les sapeurs pompiers qui ont porté les premiers secours.

La population s'est organisée ?

On a coutume de dire que la société civile au Japon est née à la suite du séisme de Kobé en

1995. De nombreuses associations de bénévoles ont été créées à ce moment. Dans la région sinistrée, les bénévoles sont venus très vite, mais ont été freinés par la menace nucléaire. C'est une différence avec l'exemplarité de Kobé. Les opérations de nettoyage se font à titre individuel. Les bénévoles paient leur transport, munis de leur nourriture car ils ne sont pas sûrs d'en trouver sur place. Les zones peu contaminées sont bien sûr les plus fréquentées.

À cela s'ajoute l'accident nucléaire de Fukushima. Quel est le taux de radioactivité à Sendai ?

Il est bas. Par contre, au Nord et au Sud de la ville, il est élevé. Les résultats sont très disparates. Des incinérateurs équipés de filtres sont peu à peu installés pour que les consommateurs puissent mesurer la radioactivité de leurs légumes. Les analyses de la nouvelle récolte de riz n'ont pas décelé de traces de radiation supérieures à la norme de commercialisation qui est de 200 becquerels par kg*. La population est devenue vigilante : de nombreux organismes, des syndicats, des associations de consommateurs publient quotidiennement les mesures de radioactivité.

Qu'en est-il du nucléaire au Japon ?

Avant la catastrophe nucléaire, beaucoup de Japonais souhaitent l'abandonner. Nous espérons un grand débat national. Mais le nouveau premier ministre, élu fin août, est pronucléaire et tout laisse à croire qu'on va recommencer l'expérience de la technique. Il faudrait faire un sondage pour estimer le peu de soutien du peuple japonais.

Naoki Odanaka

Né en 1963 au Japon, il est professeur d'économie à l'Université du Tohoku à Sendai, il est spécialiste de l'histoire socio-économique de la France du XIX^e siècle. Il fut étudiant dans les années 90 à l'Université de Rennes 2, sous la direction de Michel Denis. Ses ouvrages sont publiés en japonais.

* Cette interview a eu lieu avant le 23 septembre, jour où l'on a relevé un taux de 500 Bq/kg.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 3 200 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le **Pack Ecole Batribox**, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à plus d'un million d'élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 100 tonnes de piles et de batteries ont été collectées via le programme de collecte et de traitement :

« Batribox, l'Eco Réflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) disponible sur www.batribox.fr

Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation.





Enseignants, vous menez un projet d'éducation routière ?

**> PARTICIPEZ
AU CONCOURS**

Les CLÉS 2012 DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE



Téléchargez dès maintenant
votre dossier de participation
sur www.les-cles.fr

Vous avez réalisé un projet d'éducation routière avec vos élèves. Alors participez aux Clés 2012 de l'Éducation Routière ! Cinq lots d'une valeur de 1500 € destinés à développer de nouvelles actions dans votre établissement, ainsi que des supports pédagogiques, seront attribués aux meilleurs projets.

Organisé par l'association Prévention Routière, avec le soutien d'Assureurs Prévention, ce concours a pour ambition de mettre en valeur et de faire connaître les initiatives d'éducation routière menées dans les écoles, les collèges et les lycées.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS : 25 mai 2012

ANNONCE DES RÉSULTATS :
19 septembre 2012

LES CATÉGORIES :

- École (cycles 1&2)
- École (cycle 3)
- Collège
- Lycée
- IME ou établissement spécialisé